



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

15911-F

Distr.
LIMITEE

IPCT.2
15 octobre 1986

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

ORIGINAL: FRANCAIS/ANGLAIS

Réunion préparatoire pour l'Afrique
en vue de la première Consultation
sur l'industrie de la pêche

Dakar (Sénégal), 16-19 septembre 1986

LE SECTEUR DES PECHEES DANS LES PAYS D'AFRIQUE*

par

Jacques WEBER** et Henri DURAND***

* Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du secrétariat de l'ONUDI. Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

** Economiste, chef du département Stratégies de développement et d'aménagement, IFREMER PARIS.

*** Technologiste, chef du département Utilisation et valorisation des produits, IFREMER NANTES.

149

INTRODUCTION	1
I.- RESSOURCES ET POTENTIELS	3
II.- ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE	5
1.- Les niveaux de captures	5
1-A/ En Mer	5
1-B/ En eaux continentales	6
2.- Les formes d'exploitation	7
2-A/ Captures et nature des flottes de pêche	7
2-B/ flottes nationales (cf. Tableau 3)	8
3.- Facilités à terre	11
4.- La transformation et le conditionnement	12
4-A/ Structure des entreprises	12
4-B/ Les différents types de produits	13
5. Le commerce et la distribution	13
5-A/ Destination des produits	13
5-B/ La Distribution	14
6.- Aspects institutionnels	15
6-A / Administration et planification	15
6-B / Coopération internationale	16
6-C / Institutions et domaines de recherche	17
6-D / Contraintes financières	17
6-E / Formation et assistance technique	17
6-F / Normes de qualité	18
III.- LES CONTRAINTES	19
1.- Les ressources	19
2.- Les contraintes technologiques	20
2-A / secteur industriel	21
2-B / Secteur artisanal	21
3.- Contraintes financières	22
4.- Contraintes politiques	23
5.- Contraintes institutionnelles	24
6.- Contraintes sociales	26
IV. - LES PRIORITES	27
1.- Gestion des ZEE	27
2.- Stratégie alimentaire	28
3.- Commerce extérieur	28
4.- Politique industrielle	28
5.- Emploi	29

	<u>Page</u>
6.- Choix technologiques	30
7.- Nécessité d'une Stratégie Globale	30
7-A / Au niveau National	31
7-B / Au niveau International	31

LISTE DES TABLEAUX:

1. Potentiels et captures par groupes d'espèces marines en 1981
2. Potentiels et productions aquatiques par pays en Afrique, 1984
3. Moyens nationaux de capture en Afrique, 1984
4. Productions nationales et échanges extérieurs en Afrique, 1985
5. Captures hauturières et locales sur la façade atlantique.
6. Utilisation des captures nationales
7. Emplois dans les pêches
8. Traitements à bord et facilités à terre
9. Traitements à terre: froid
10. Traitements à terre autres que froid
11. Nature des produits consommés
12. Distribution
13. Administration, recherche et formation

LISTE DES FIGURES

1. Evolution des captures de sardinelles, céphalopodes, merlus, sparidés dans la zone COPACE, de 1975 à 1982
2. Captures locales et hauturières dans l'Atlantique Centre-Est
3. Captures locales et hauturières dans l'Atlantique Sud-Est
4. Aire de distribution du poisson en Afrique
5. Aides à la pêche par région
6. évolution structurelle de l'Aide

ANNEXES

- Annexe 1. Potentiels et captures dans les zones Atlantique Centre-Est; Atlantique Sud-Est; Océan Indien Ouest, Méditerranée, (FAO CIRC.PECHES (85))
- Annexe 2.: Accords de pêche et autres arrangements conclus par les pays africains (CARROZ et SAVINI)
- Annexe 3.: Contribution du poisson à la ration protéique (FAO)
- Annexe 4.: Commerce extérieur de produits de la mer des pays de la zone COPACE (FAO, ROBINSON et CRISPOLDI)

LE SECTEUR DES PECHES DANS LES PAYS D'AFRIQUE

INTRODUCTION

1. Bien éclairé celui qui peut prétendre connaître les captures en Afrique avec précision. La précision voisine 50% ou moins dans la plupart des cas, dans des statistiques élaborées par les meilleures équipes de spécialistes notamment de la FAO. Ce qui est vrai stock par stock ne saurait l'être moins à l'échelle du continent africain. Si les statistiques de la pêche maritime sont sujettes à caution, que dire de celles de pêches continentales! Ainsi le Zaïre, avec son immense réseau hydrologique, est censé posséder 200 pirogues, moins que le Rwanda. Nous prions donc instamment le lecteur de ne pas considérer que les chiffres fournis dans le présent texte auraient une valeur statistique indiscutable; ils ont été soigneusement compilés à partir de sources existantes, résultant elles-mêmes bien souvent de compilations, d'extrapolations, d'interpolations. Il ne faut pas chercher dans ces chiffres la preuve de ce que nous avançons, mais la preuve éventuelle que nous nous serions trompés : "à moins que les données disponibles ne soient suffisamment complètes et exactes, le biologiste se trouve devant l'inconfortable alternative de devoir soit effectuer des opérations douteuses, prenant ainsi le risque de donner un avis inapproprié, soit de donner un avis tellement imprécis qu'il devient inutilisable" (FAO Circ.Pêches 1985:3). Ce qui est vrai pour le biologiste ne saurait l'être moins pour l'économiste!

2. Les grands nombres voilent les particularités nationales et locales. L'Afrique est un continent de diversités accusées, ce que des statistiques globales risquent de faire oublier. Ce ne serait pas trop grave si les décisions s'appliquant localement ne résultaient pas trop souvent de visions d'ensemble trop larges pour être localement pertinentes. A titre d'exemple, la notion de "pirogue" embrasse de très nombreuses réalités: quoi de commun entre la pirogue de 25 mètres et de 25 tonnes de capacité des sennes tournantes du Sénégal, l'embarcation de papyrus du lac Tchad, les radeaux du Sud soudanais, le sommaire tronç d'arbre creusé des rivières du Sud-Cameroun et les barques de pêche de Méditerranée? Toute synthèse est vouée à gommer les différences; il faut se garder d'en tirer autre chose qu'une vision synthétique, un repérage des questions communes à tout le continent ou à des groupes de pays.

3. Si nous tentons de résumer ce qui n'est déjà qu'un résumé, les traits suivant s'imposent à l'observateur

- des pêches artisanales dominant la production du continent, et secondaires quant aux investissements et à l'assistance étrangère;

- Une place déterminante des femmes dans les "systèmes-pêche" du continent;

- un besoin considérable de financements et dans le même temps des surcapacités de production localement;

- une attention réelle portée aux exportations, et des systèmes nationaux de commercialisation largement livrés à eux-mêmes;

- des ressources naturelles considérables et des handicaps matériels et humains difficilement surmontables.

- une très inégale répartition des ressources, des atouts et des handicaps: les pays à ressources abondantes ne sont pas ceux qui ont de fortes populations.

Ainsi nous apparaît une situation très contrastée, appelant à se méfier des généralisations.

I.- RESSOURCES ET POTENTIELS

4. Par "potentiel", on entend la bio-masse exploitable au niveau maximal de production équilibrée, c'est-à-dire le volume de capture qu'il est possible de prélever, dans une unité de temps donnée, sur un stock sans menacer ses possibilités de renouvellement. La notion de capture se rapporte aux quantités effectivement prélevées, tandis que les débarquements ne concernent que la part des captures qui est conservée, le reste étant rejeté en mer. Toutefois, l'ambiguïté est constante dans les statistiques existantes, et ce qui est appelé "captures" est en fait des quantités débarquées. Avec des captures équivalentes à 40% du potentiel, un stock peut être surexploité: c'est le cas lorsque l'effort de pêche est trop important et que le maximum de production équilibrée (MSY) est dépassé: la production augmente avec l'effort de pêche jusqu'au MSY, et décroît lorsque l'effort de pêche augmente, au-delà du MSY.

5. Les Ressources marines africaines sont partout pleinement exploitées ou surexploitées, à de rares exceptions. Le potentiel total est de l'ordre de 10.000.000t., et les débarquements maritimes nationaux totaux s'élèvent à environ 2.500.000 t. auxquelles il convient d'ajouter les captures étrangères de l'ordre de 3.200.000 tonnes, soit un taux global d'exploitation apparent voisin de 60%. Mais un tel taux n'a de sens qu'illustratif, le niveau d'exploitation devant s'examiner par espèce, à défaut par grands groupes d'espèces et en tenant compte des rejets en mer par les flottes hauturières: environ 40% des captures des chalutiers et 70 à 90% des captures des crevettiers.

6. Les potentiels par groupes d'espèces sont donnés dans le tableau 1 avec toutes les réserves qui s'imposent: non seulement ces données sont imprécises, mais encore est-il très aléatoire de distinguer ce qui est propre à l'Afrique dans l'Ouest de l'Océan Indien et dans la Méditerranée. D'après l'Atlas des Ressources Biologiques des Mers (FAO 59:9 (86)2), les potentiels seraient les suivants, en tonnes:

	PELAGIQUES	DEMERSAUX	CRUSTACES	CEPHALOPODES
ATL. CTRE-EST, NORD GOLF GUINEE		450000		200000
	2500000		130000	
SUD GOLFE GUINEE		75000		?
ATL. SUD-EST	2500000	1200000	50000	?
OCEAN INDIEN AFR.	4600000	665000	80000	?
TOTAL	9600000	2390000	160000	?

Ce qui conduirait à un potentiel total compris entre 12.500.000 et 13.000.000 de tonnes. Notons que ces chiffres incluent l'Afrique du Sud, pour laquelle nous n'avons pas obtenu de chiffres précis, ainsi que la Namibie.

7. Les eaux continentales sont presque toutes sous-exploitées. Le potentiel total du continent est de l'ordre de 3.500.000 t. pour des captures voisines de 1.450.000 t. soit un taux d'exploitation global de 41%. L'exploitation est très fluctuante d'une région à une autre, d'un pays à l'autre (voir infra).

8. Les différences d'exploitation tiennent, entre autres, aux facteurs suivants:

- environnement naturel: difficultés d'évacuation du poisson et éloignement des zones de consommation;
- manque d'infrastructures routières et de stockage;
- problème d'approvisionnement en engins de pêche;
- raisons sociales: faible attirance de certaines populations envers le poisson;
- raisons politiques liées à l'état de guerre ou l'insécurité des communications.

9. Les potentiels en ressources halieutiques continentales ont été gravement affectés par la sécheresse prolongée, qui a entraîné une baisse générale des niveaux des cours d'eau et des lacs, ces derniers perdant une part notable de leur superficie (notamment le Lac Tchad). Cependant, la productivité des eaux sahéliennes est telle que le retour des pluies devrait avoir des effets rapides. Ces modifications d'environnement sont notamment à l'origine de la présence de pêcheurs maliens dans les lagunes de Côte d'Ivoire et du déplacement important de pêcheurs du fleuve Sénégal vers la Casamance. Dans

les estuaires comme celui du Saloum au Sénégal, l'évolution climatique a conduit les communautés locales à dépendre de plus en plus de la pêche et de moins en moins de l'agriculture, dans un complexe d'îles où l'eau est même insuffisante pour permettre à la population de rester sur place en dehors de la saison pluvieuse.

10. Les nombreux aménagements hydro-agricoles et hydro-électriques réalisés en Afrique, barrages sur le Sénégal; la Volta; aménagements rizicoles au Nord-Cameroun; barrages de Kandadji, Sélingué, Tossaye, Lambezanga sur le Niger; du Bandama en Côte d'Ivoire ou d'Assouan en Egypte ont ou auront des conséquences importantes pour la pêche: diminution des quantités disponibles en aval, augmentation des quantités en amont; substitution d'espèces lacustres aux espèces fluviales dans les retenues, naissance de nouvelles pêcheries et migrations de populations.

II.- ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

1.- Les niveaux de captures

1-A/ En Mer

11. tous les stocks actuellement pêchés en mer sont pleinement exploités ou surexploités (voir annexe 1 et figure 1)

DEMERSAUX

Atlantique Centre-Est: surexploitation
Atlantique Sud-Est: pleine exploitation
Océan Indien: exploitation modérée à forte

PELAGIQUES

Nord Atlantique Centre-Est: stocks pleinement expl. au
Zaire expl. modérée au Congo et
importante bio-masse de
balistes
Atlantique Sud-Est: expl. modérée en Angola
(sardinelles)
autres esp. surex. ou plein. expl.
Océan Indien: faiblement exploités

CEPHALOPODES

Atlantique Centre-Est: surexploités
Atlantique Sud-Est: ?
Océan Indien: ?

CRUSTACES :

Atlantique Centre-Est: pleine exploitation

Atlantique Sud-Est: ?

Océan Indien: surexploités

12. Ces constatations générales appellent quatre remarques:

- la pleine exploitation ou la surexploitation globale masque la diversité des situations locales. Les ressources côtières semblent importantes en Guinée; les captures en Angola et en Namibie sont mal connues; il existe des ressources non négligeables et peu pêchées sur le plateau Casamançais. Nous ne donnons là que quelques exemples.

- le nombre d'espèces exploitées commercialement à grande échelle est faible. Il n'est réellement important que dans les pêches artisanales (small scale fisheries)

- l'exploitation des pélagiques pose le problème de leurs fluctuations. L'abondance des petits pélagiques côtiers est très fortement dépendante des conditions d'environnement. Chacun a en mémoire l'effondrement du stock d'anchois du Pérou; dans le golfe de Guinée, le stock de sardinelles s'est effondré, tandis qu'apparaissait une très importante biomasse de balistes. Au Maroc, les stocks de pélagiques montrent également une très grande variabilité. Ce fait a des conséquences sérieuses quant aux politiques d'investissements dans l'exploitation et la transformation des pélagiques, avec des risques de surdimensionnement des flottes et des installations de traitement.

- un stock peut être surexploité alors même qu'il n'est produit que le tiers de son potentiel. Cela signifie que l'effort de pêche est trop important; cela signifie également, dans cet exemple, que 70% du potentiel est dilapidé. Cela signifie enfin que le contrôle de l'effort de pêche est susceptible de restituer à terme la majeure partie de cette rente ainsi dilapidée.

1-B/ En eaux continentales

13. Cinq pays de la Région des Grands Lacs, le Malawi, l'Ouganda, la Tanzanie, le Zaïre et la Zambie, concentrent un potentiel halieutique de 1.200.000 t. soit 35% du potentiel continental africain; avec une production voisine de 783.000 t., ils représentent 54% de la production continentale africaine.

14. Les ressources sont surexploitées au Kenya, en Ouganda; elles sont pleinement exploitées, aux réserves

statistiques près, dans la région des Grands Lacs, dans l'Afrique de l'Ouest et en Egypte; elles sont sous-exploitées ailleurs, notamment au Zaïre, en Angola, au Soudan.

15. L'aquaculture est encore embryonnaire dans l'ensemble de l'Afrique. Les possibilités semblent très importantes et les projets nombreux, coûteux et variés. Projets de taille industrielle (crevettes macrobrachium), piscicultures d'étang en complément de l'activité agricole etc. La production reste anecdotique pour l'instant, sauf au Nigéria (22.000 t.) si les statistiques sont crédibles (cf. TABL.2 et BALARIN 84)

2.- Les formes d'exploitation

2-A/ Captures et nature des flottes de pêche

16. - flottes étrangères hauturières

Ces unités de pêche étrangère hauturière ne sont pas comptabilisées avec précision. Elles ne sont pas basées dans les pays côtiers, avec lesquels elles ont, en principe, des accords de pêche. En 1981, de Gibraltar au Congo, leurs captures ont été les suivantes :

URSS:	950.000 t.
Espagne:	430.000 t.
RDA:	87.000 t.
Corée:	80.000 t.
Pologne:	78.000 t.
Roumanie:	77.000 t.
France:	65.000 t.
Bulgarie:	50.000 t.
Italie:	30.000 t.
Japon:	28.000 t.
Grèce:	20.000 t.
TOTAL	1.895.000 t. soit 58% du total

des captures.

La même année 1981, les captures nationales dans la même zone s'établissaient ainsi :

Maroc:	380.000 t.
Nigéria:	300.000 t. (?)
Sénégal:	240.000 t.
Ghana:	200.000 t.
Autres:	290.000 t.
TOTAL	1.410.000 t. soit 42% du total

des captures

(sources Moal et Woitelier, 1984, et FAO circ.pech.(85))

Sur l'ensemble de la façade atlantique, l'évolution des captures locales et hauturières a été la suivante:

TABEAU 5: Captures hauturières et locales sur la façade atlantique
(source FAO)

	70-74	75-79	80	81	82	83
captures Atl. Ctre-Est (1000 t.)	3.079	3.377	3.432	3.238	3.026	2.812
hauturières (%)	62,8	62,4	62,6	57,3	56,2	51,1
locales (%)	37,2	37,6	37,4	47,2	43,8	48,9
captures Atl. Sud-Est (1000 t.)	2.750	2.750	2.170	2.029	2.259	2.348
hauturières (%)	37,8	55,9	57,3	58,9	60,9	55,8
locales (%)	62,2	44,1	42,7	41,1	39,1	44,2

17. Les captures totales restent à peu près stables dans le temps, tandis que les flottes à long rayon d'action ont sensiblement réduit leurs activités à la côte d'Afrique, par suite de l'augmentation générale des coûts de production. La baisse du prix du pétrole brut pourrait être de nature à relancer ces activités.

2-B/ flottes nationales et entreprises de transformation
(cf. TABLEAUX 3, 8, 9 et 10)

18. Un problème de définition se pose pour l'étude des flottilles nationales. Une pirogue peut être plus grande, voire plus productive que certaines unités classées "semi-industrielles" ou "industrielles". Par souci de clarté plus que de pertinence, nous réserverons le terme d'artisanal ("small scale" ou encore "petits métiers") aux pirogues et barques. Celles-ci peuvent être pontées (Ghana) ou non, propulsées à la rame, à la voile, avec moteur hors-bord ou diesel. Les autres unités seront données à partir d'un classement selon l'engin principalement utilisé.

19. Il y aurait environ 185.000 pirogues en Afrique. Il faut encore se méfier de tels chiffres, en raison de surdéclarations de pays comme le Nigéria, mais aussi parce que toute embarcation, de pêche ou non, est susceptible d'être comptabilisée. Les lacunes de l'information statistique sont encore plus grandes dans le domaine de la pêche piroguière que dans les autres, ceci tenant à la difficulté de suivre ces embarcations en perpétuel déplacement, disséminées en un grand nombre de points de débarquement.

20. Dans la seule zone COPACE et pour les seuls pays côtiers hormis le Maroc et le Nigéria, 68% des débarquements maritimes nationaux sont assurés par les

unités "traditionnelles", soit 389.200t. sur les 573.200 t. débarquées au total. Les profils par pays ("country profile") de la FAO ne font que rarement la part entre la production artisanale et les autres; les données relatives aux pays autres que ceux du COPACE sont trop peu précises pour faire cette évaluation. Cependant, l'examen du tableau 3 laisse à penser que la part de la production nationale relevant de la pêche artisanale est encore plus élevée dans le reste du continent que dans la zone COPACE, les unités industrielles nationales y étant plus rares. La pêche artisanale a donc un rôle clé dans les débarquements maritimes nationaux en Afrique.

21. Dans les eaux continentales, la pêche est partout entièrement artisanale, sauf dans les Grands Lacs où opèrent une trentaine de senneurs et/ou chalutiers (lacs Nyassa et Victoria).

22. Les flottilles industrielles et semi-industrielles nationales comprennent les bateaux basés dans le pays et y débarquant. Sont comptées ainsi les unités nationales et les unités opérant dans le cadre de joint ventures ou encore affrêtées. La situation réelle est très mal connue et les changements sont importants d'une année à l'autre. Le tableau 3 se rapporte à l'année 1983 et sur la base des chiffres que nous avons pu trouver. En raison de la précarité des données, les totaux n'ont pas été calculés. Il y aurait un minimum de 1550 chalutiers, 110 thoniers, 1650 palangriers, 420 sardiniens, 630 "autres" (généralement des bateaux polyvalents). Ces classifications sur la base de la technique de pêche principale masquent une grande disparité dans les tailles des navires et dans leur polyvalence. Ainsi les senneurs ghanéens sont-ils en même temps chalutiers; la même polyvalence existe en Egypte ou encore en Méditerranée. L'essentiel des flottes industrielles et semi-industrielles nationales se trouve en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal, Mauritanie, Maroc, et en Egypte et Tunisie (si on excepte l'Afrique du Sud)). Dans ce domaine, les guerres et la désorganisation des administrations ont leur rôle dans la situation des pêches de l'Angola.

23. De façon générale, les unités industrielles et semi-industrielles sont vétustes -15 à plus de 25 ans- et proviennent pour une large part, non chiffrable, du marché de l'occasion des pays européens. Les techniques de pêche sont très diverses, et ont intégré les fibres synthétiques et les grandes sennes coulissantes. Moins de 200 bateaux nationaux sont équipés d'installations de congélation à bord; environ 700

chalutiers peuvent fabriquer de la glace ; le reste, soit les deux tiers, embarquent de la glace.

24. Les formes de propriété sont diverses et évolutives. En pêche artisanale, la norme est la propriété individuelle ou collective lorsqu'il s'agit de sennes de plage ou, en rivières, de "grands filets". On observe plusieurs faits qui mériteraient d'être approfondis sur le plan statistique:

- de très nombreuses unités de pêche sont présumées appartenir aux pêcheurs mais appartiennent en fait aux épouses, souvent intermédiaires dans le commerce du poisson;

- en Afrique de l'Ouest, et notamment au Sénégal, se constituent d'importantes entreprises artisanales, appartenant à des mareyeurs (ailleurs également à des fonctionnaires ou commerçants), et pouvant compter 15 unités de senne tournante soit, dans le cas sénégalais, 8000 à 9000 tonnes de production et 300 à 400 employés. Ceci doit attirer notre attention sur le fait, important pour toute stratégie de développement, que l'importance d'une entreprise ne se juge pas à la taille de ses navires ou au supposé modernisme de ses installations, mais à sa productivité, à la richesse créée, aux profits réalisés.

25. En pêche industrielle, la propriété est le plus souvent de type privé, à majorité du capital détenue par des nationaux, après de nombreuses tentatives de constitution de sociétés nationales aux échecs répétés. Il demeure des sociétés nationales au moins dans les pays suivants:

- Tunisie (Off.Nat. des pêches): 50 chalutiers, 3 senneurs, 13% de la prod.nationale
- Mozambique (EMOPESCA) 27 chalutiers-congélateurs (crevettiers)
- Libye (Libyan Fish. comp.) possède une dizaine de petites unités et toutes les usines de traitement à terre.
- Bénin (SONAPECHE) 2 chalutiers
- Cap-Vert (INTERBASE) 3 senneurs de 39M. transformés en palangriers.
- Ghana (State Fish.Corp.) ?
- Angola
- Guinée (SOGUIPECHE) 6 chalutiers congélateurs de 40 mètres (?)

Ces entreprises connaissent toutes des difficultés, et la tendance à l'échelle du continent africain est à la promotion d'armements industriels mixtes (joint-ventures) assurant un transfert technologique, un accès aux marchés extérieurs, la formation des hommes.

-Sierra Leone

26. De nombreux pays ont des "joint-ventures" avec des sociétés étrangères. La liste, établie par CARROZ(J.) et SAVINI (M.) est reproduite à l'annexe 2. Nous n'en connaissons pas le nombre exact. Il faut noter que ces joint-ventures augmentent en nombre et sont de nature très diverse, allant de la symbolique boîte à lettre à la coopération étendue en passant par l'affrètement de navires étrangers, affrètements leur évitant des droits de pêche, le produit devenant "national". Ces joint-ventures peuvent couvrir toute ou partie de la filière, pêche seule, pêche et transformation, et, plus rarement, pêche, transformation et commercialisation.

27. Les rejets sont importants et mal connus. Dans la pêche industrielle, ils représentent au moins 40% des débarquements pour les chalutiers et entre 70 et 85% des captures pour les crevettiers, selon les lieux. En pêche artisanale, ces rejets sont beaucoup plus faibles, de l'ordre de 10 à 15%, en tout cas sans doute secondaires par rapport aux pertes dues au manque de moyens de conservation à bord.

3.- Facilités à terre

28. A part le Maroc, la plupart des pays ont un port principal et au mieux un ou deux ports secondaires. Les industries de transformation et les installations de stockage sont regroupées dans le port principal, ainsi que les facilités administratives et les télécommunications. Ces ports voient transiter les produits de la mer importés et/ou exportés.

29. Ces ports étant les villes principales des pays côtiers ont en même temps une concentration de moyens de communications qu'on ne retrouve pas dans l'intérieur du continent ou même en dehors de ces ports sur le littoral. Ils sont construits pour et utilisés par les flottilles industrielles et semi-industrielles alimentant le commerce à l'exportation et les entreprises de transformation la plupart du temps vouées à l'exportation. Mis à part le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, tous les pays de la façade atlantique semblent avoir une insuffisante capacité portuaire, sans qu'il nous soit possible de dire si cette insuffisance est globale (trafic marchandises) ou si la pêche est concernée. Dans de nombreux pays, les installations sont vieilles, vétustes. Cela n'empêche pas l'existence de surcapacités, par la construction de chambres froides sur-dimensionnées, comme dans les Iles du Cap-Vert, ou

de ports inutilisés comme celui de Saint-Louis au Sénégal. Tout le long de la Côte africaine atlantique, on peut voir des vestiges de wharfs simples, qui, entretenus, auraient pu servir de fondement à des points de débarquement pour unités artisanales modernes ne pouvant pas être remontées sur les plages.

30. L'essentiel de la production artisanale leur échappe, étant mise à terre dans un grand nombre de points de débarquement, la plupart sans installations à terre (voir tableau 8) sauf en Méditerranée et Afrique du Sud. Au Sénégal, le Centre d'Aide à la Pêche artisanale Sénégalaise (CAPAS), financé par le Canada, a tenté d'organiser des coopératives de commercialisation autour de Centres de Mareyage modernes avec capacités de stockage, de froid et de transport. 3 centres ont ainsi été construits, les résultats n'étant pas toujours à la hauteur des espoirs. Cette idée de centres modernes de mareyage est aussi en cours d'application dans d'autres pays de l'Ouest Africain, de même que le concept de "centres de pêche artisanale", où toutes les infrastructures seraient réunies. Mais à notre avis, l'ensemble de l'approche du développement des pêches artisanales est à revoir (cf. infra, "contraintes" et "priorités").

4.- La transformation et le conditionnement

4-A/ Structure des entreprises

31. Nous avons vu précédemment que les entreprises étaient soit privées, à majorité de capital national, soit publiques, et qu'elles intégraient des activités d'armement à la pêche. Nous n'avons pas pu trouver de recensement des entreprises permettant de présenter un tableau cohérent. Les informations disponibles sont données dans les tableaux 8, 9 et 10.

32. Une des tâches de la conférence pourrait être de mettre à profit les compétences et l'expérience des participants pour compléter ces tableaux.

33. Non seulement l'information sur les entreprises est lacunaire, mais encore est-il très difficile lorsqu'on dispose de cette information, de comparer des capacités théoriques (congélation, entreposage...) et des productions réelles.

34. Il est également difficile d'avoir une idée de l'état des installations surtout dans les conditions d'environnement qui sont les leurs.

4-B/ Les différents types de produits

35. A grands traits, la production industrielle, essentiellement tournée vers l'exportation, concerne la congélation, la conserverie, la farine et l'huile de poisson. Pour une plus faible part, la production porte sur les produits séchés, salés, fumés, mais ces produits sont dominés par la transformation artisanale (tableau 6).

36. La production artisanale existe à grande échelle dans les pays de l'Ouest Africain. Au Sénégal, celle-ci porte sur 80.000 tonnes, réparties entre le braisage, la fermentation et le séchage, avec une faible part de fumage. Au Ghana, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, le fumage l'emporte sur les autres formes de transformation. Partout ailleurs en Afrique, fumage et séchage sont les modes de transformation dominants. Le fumage pose un problème énergétique, par la consommation de bois importante qu'il implique. Dans toute l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la transformation artisanale est le fait des femmes; il semble, mais nous n'avons pas pu le vérifier, qu'il en aille de même dans la région des grands lacs, mais avec une part plus importante occupée par les hommes.

5. Le commerce et la distribution

5-A/ Destination des produits

37. La participation du poisson à la ration alimentaire varie fortement d'un pays à l'autre et, dans un pays donné, d'une région à l'autre. Au Sénégal, la consommation de poisson est de 45Kg par habitant à la côte et de 7Kg par personne dans le Sénégal Oriental. La consommation de poisson à niveau national fluctue entre plus de 40Kg/an au Sénégal et au Ghana, à 0,3 Kg/an en Ethiopie et en Somalie (cf. Annexe 3). En termes de consommation apparente de produits aquatiques (c'est-à-dire production+importations-exportations), les différences sont très grandes d'un pays à l'autre, comme le montre le tableau 4.

38. Tout en conservant présente à l'esprit cette très grande diversité de situations, on peut examiner l'évolution du commerce extérieur continental, exprimée en millions de dollars E.U. (source FAO FII/C782 SUPPL.):

	1982	1983	1984
Exportations:	617	719	692
Importations:	1168	892	674

A niveau continental, l'Afrique aurait cessé d'être déficitaire en 1984. Mais cette évolution traduit les conséquences de la crise économique qui frappe l'Afrique et la baisse générale des revenus et de la consommation, non un assainissement du commerce extérieur.

39. La Zone COPACE, fortement productrice de poisson et relativement moins touchée par la famine, montre également un commerce extérieur déficitaire, le Nigéria et la Côte d'Ivoire comptant pour beaucoup dans ce déficit (cf. tableau 4 et annexe 4). Le fait marquant est que la zone COPACE exporte 87 millions de dollars de produits vers les pays développés, dont elle importe 131 millions de dollars de produits de la mer, dont une part non négligeable est pêchée dans les eaux de la zone (chiffres 1980). Les échanges "sud-sud" des pays de la zone portaient cette année-là sur 28 millions de dollars d'importations et 31 millions de dollars d'exportations, ce qui montre bien l'importance relative des échanges Nord-Sud et Sud-Sud. Il est habituel d'assigner à la pêche une amélioration de l'alimentation des populations locales; on peut toutefois se demander si dans le contexte du marché mondial tel qu'il est, le développement des pêches ne contribue pas d'abord à l'amélioration de l'alimentation dans les pays développés. Surtout quand, de plus, certains pays accordent des subventions aux exportations.

5-B / La Distribution

40. De nombreux pays ont mis en place un système de prix fixés par l'Etat, parmi lesquels la Guinée Bissau, la Guinée, l'Angola, le Burundi, la Tanzanie, avec trois conséquences généralement observées: découragement des producteurs, enrichissement des intermédiaires par l'apparition d'un marché parallèle, raréfaction du poisson sur les marchés.

41. Le plus souvent, le marché est libre, et les prix fortement fluctuants, mais avec une détermination par les niveaux de revenus disponibles pour la consommation alimentaire. Une étude en cours au Sénégal, portant sur l'examen approfondi du marché sénégalais du poisson, devrait permettre prochainement de mieux comprendre les mécanismes économiques à l'oeuvre dans la formation des prix.

42. A l'importation, les prix échappent aux Etats nationaux, notamment ceux des poissons pélagiques dont le cours est fixé par l'URSS, principal pays pêcheur et principal fournisseur des pays de la façade atlantique.

43. La distribution du poisson dans l'intérieur est fonction du degré de développement des communications. Mais on peut avancer qu'en Afrique de l'Ouest le poisson va très loin, tandis qu'en Afrique de l'Est il parcourt de faibles distances.

44. Le poisson frais n'est distribué en dehors des zones de production que dans les pays où il existe un embryon de chaîne de froid: Tunisie, Maroc, Algérie (?) Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigéria (?) Cameroun, Gabon, Egypte (?). Partout ailleurs, le poisson est consommé frais dans les zones de production, et transformé (salé, séché principalement) en dehors des zones productrices. En Côte d'Ivoire, le poisson importé sous forme congelée est ensuite fumé par les femmes avant d'être commercialisé sous cette forme dans l'intérieur du pays. La figure 4 montre les aires couvertes par les différents types de produits.

45. Partout les femmes occupent une place éminente dans la commercialisation, mais tout particulièrement de la Guinée au Congo. Tout projet concernant la transformation artisanale et la distribution du poisson passe nécessairement par les femmes.

46. Les problèmes technologiques aux stades de la transformation et de la distribution ont trait:

- aux pertes impliquées par les insectes à tous les stades de la filière;
- à l'émiettement du produit en cours de stockage et de transport;

Mais il n'y a guère à espérer de la technologie pour ce qui est de la transformation proprement dite: les préparations sont maîtrisées par les transformateurs et adaptées au goût de la clientèle. Les pertes du fait du conditionnement, du stockage et du transport varieraient entre 20 et 60%, selon le lieu et le type de produit.

47. La qualité est un des axes d'innovation technologique à privilégier. Mais en n'oubliant pas que la notion de qualité est fondamentalement une notion relative, propre à chaque culture.

6.- Aspects institutionnels

6-A / Administration et planification

48. Dans la grande majorité des pays, les pêches sont administrées par une Direction de ministère. Le plus fréquemment, les pêches maritimes et

continentales dépendent d'administrations différentes (voir tableau 10).

49. Les pêches sont prises en compte dans la Planification nationale; mais uniquement, le plus souvent, sous la forme d'un catalogue de projets aux objectifs vagues ("augmenter le revenu et le bien-être"; "améliorer l'alimentation"...) sans analyse ni prospective sérieuses.

50. Les statistiques dépendent des services officiels. La présence du COPACE aura grandement contribué à en faire saisir l'importance, mais leur qualité dépend largement des moyens matériels et humains des services concernés, ainsi, parfois, que de considérations politiques (tendance à majorer les captures dans un souci d'image extérieure et dans l'espoir d'attirer des investissements). Les statistiques à caractère économique sont dramatiquement insuffisantes, surtout pour les pêches artisanales.

6-B / Coopération internationale

51. La coopération internationale est encore largement dominée par l'axe Nord-Sud et, dans cet ensemble, par l'aide bilatérale (voir tableau 15). Les anciens pays colonisateurs (France, Grande-Bretagne), occupent la part la plus importante. Plus de vingt agences ou organisations de développement interviennent dans la seule zone COPACE, dans une ambiance de compétition croissante et avec plus ou moins de coordination (cf infra, "contraintes"). Le Tableau 15 mérite qu'on s'attarde, tant il reflète le "paradigme" de l'aide au développement des pêches. L'aquaculture reçoit plus d'aide que les pêches artisanales, la pêche industrielle, plus que l'artisanale également. Ceci est le reflet d'une hiérarchie réelle des valeurs, derrière les discours. Mais il y a plus. Tout spécialiste des pêches sait ou devrait savoir que les ressources étant limitées, il faut impérativement mettre l'accent sur la valorisation des captures. Or, c'est l'inverse qui semble se produire. Si nous comparons ce qui va à la valorisation (commercialisation+traitement+fabriques de glace) à ce qui va à la production (pêche artisanale+pêche industrielle+aquaculture), le ratio est décroissant: 13,75% en 1981; 11% en 1982; 10% en 1983 (voir figure 5 et 6). Dans les aides totales à la pêche, l'artisanale reçoit 49% en 1981; 43% en 1982; 45% en 1983.

6-C / Institutions et domaines de recherche

52. La recherche est présente dans un grand nombre de pays (voir tableau 13). Elle est le plus souvent embryonnaire et conduite par les services des pêches, se résumant à un suivi statistique. Seuls quelques pays disposent de centres de recherche de haut niveau et pluridisciplinaires: les pays méditerranéens, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Sierra Leone, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Congo, le Kenya, Madagascar et, peut-être, la Tanzanie. Au Zaïre existe une recherche éclatée au sein des universités.

53. Les domaines de recherche sont la biologie des pêches, la technologie des engins de pêche, plus rarement l'alimentation, et exceptionnellement l'économie.

6-D / Contraintes financières

54. Le manque de moyens financiers est réel et important. Mais nous n'avons pas trouvé d'évaluation satisfaisante. Sur la base de l'expérience, nous avancerons les éléments suivants:

- Le manque de moyens de fonctionnement est encore plus crucial que celui d'investissement. Il est parfois possible d'avoir un bateau, il est plus difficile de trouver de quoi le faire marcher et l'entretenir.

- L'insuffisance opérationnelle des administrations engendre un problème de capacité d'absorption des financements dans nombre de pays.

- Les besoins de financement sont inégalement répartis selon les pays et selon les types d'activités (pêche artisanale, pêche industrielle, valorisation).

6-E / Formation et assistance technique

55. Le tableau 14 montre que la formation est assurée à niveau élémentaire dans un bon nombre de pays, plus souvent par le biais de projets de développement que par celui d'écoles spécialisées. La formation supérieure n'est assurée que dans moins de dix pays. Encore s'agit-il de formations halieutiques, non de formations à la transformation ou à la commercialisation des produits. Le continent dans son ensemble est largement dépendant de l'assistance étrangère.

6-F / Normes de qualité

56. Le tableau 12 montre qu'il n'existe de normes de qualité que dans une vingtaine de pays. Concernant l'exportation, ceci est peut-être un mal; mais pour la commercialisation locale, il n'est pas certain que ce soit un handicap tant les normes sociales sont variables. Il y aurait lieu de s'en tenir, en ce domaine, à des normes sanitaires, par exemple l'interdiction de certains insecticides utilisés dans la transformation artisanale: lindane, baygon, DDT. Un immense travail de recherche sur "qualité et sociétés" reste à faire.

III.- LES CONTRAINTES

1.- Les ressources

57. La plupart des stocks maritimes sont ou pleinement exploités ou surexploités; les quelques espèces sous-exploitées sont les poissons volants, les petits thonidés (thonines), l'encornet et les balistes. Les captures totales en Afrique plafonnent et nul ne peut espérer d'accroissement notable au niveau continental régional, même si des espoirs sont permis localement. Les pélagiques, qui constituent les 3/4 du potentiel halieutique maritime total, sont l'objet d'amples fluctuations d'abondance, qui contribuent à mettre en place le "cercle vicieux" suivant:

- décision d'investir par suite d'une observation de rendements croissants;
- investissements opérationnels quand les rendements commencent à diminuer, la pêche accroissant cette tendance;
- les entreprises sont dès lors surdimensionnées, sous-utilisées;
- s'amorce un processus de désinvestissement;

Dans tous les pays côtiers de l'Afrique ce processus est observable: crise des pélagiques au Ghana; diminution des sardinelles rondes (*sardinella aurita*); crise de l'anchois en Afrique australe...sous-utilisation généralisée des capacités de transformation.

58. Les stocks démersaux sont tous en état de surexploitation ou de pleine exploitation, ainsi que les céphalopodes et les crustacés.

59. A partir du moment où l'on ne peut espérer accroître sensiblement les captures actuelles, et pour faire face à l'accroissement prévisible de la demande dans les années à venir, l'utilisation des espèces actuellement rejetées offre l'une des rares possibilités d'augmentation des débarquements.

60. Plus de la moitié des captures maritimes sont effectuées par les flottes étrangères, le plus souvent dans le cadre d'accords de pêche. Ces flottes étrangères contribuent à l'approvisionnement des pays africains importateurs de poisson. Les contraintes au développement des flottes nationales sont donc moins une question de ressources halieutiques que de

- ressources financières
- infrastructures à terre
- accessibilité des marchés à l'exportation

Ces contraintes sont particulièrement nettes lorsque

des flottes étrangères, du fait de l'importance de leurs captures et du système économique du pays d'origine, sont en situation de fixer les cours de certaines espèces, limitant par là les possibilités de développement des flottilles nationales et leur capacité d'exportation. Ainsi, le cours des petits pélagiques est fixé par l'URSS, à un niveau qui rend non concurrentielles les exportations de pays comme le Sénégal vers les importateurs du Golfe de Guinée (Nigéria, Côte d'Ivoire notamment).

61. La zone COPACE, la plus importante zone de production, exporte 87 millions de dollars E.U. de produits vers les pays développés d'où elle importe 131,2 millions de dollars E.U. de produits de la mer...importations de produits pour une bonne part pêchés dans la zone COPACE (cf.ROBINSON et CRISPOLDI,1984).

62. Au plan national se pose le problème de la concurrence entre pêcheurs artisanaux et unités industrielles ou semi-industrielles pour l'accès aux ressources. Les modalités de l'accès sont fixées ou non de façons très diverses d'un pays à l'autre.

63. Nous avancerons la conclusion suivante: si l'existence de ressources halieutiques est une condition nécessaire de la pêche, elle n'est manifestement pas suffisante pour que celle-ci se développe.

64. Dans les eaux continentales existent des potentialités importantes de développement des pêches et de l'aquaculture. Mais la conclusion précédente nous paraît aussi applicable pour les pêches continentales que pour les pêches maritimes. La contrainte est moins celle de la ressource que celles des moyens de capture, de l'éloignement des centres consommateurs, du stockage et des transports, des systèmes de prix. La contrainte du partage de la ressource reste également valable, ceci étant démontré par la désorganisation de certaines pêcheries par le bouleversement hâtif des systèmes coutumiers (et non "traditionnels") de gestion de la ressource.

2.- Les contraintes technologiques

La contrainte technologique ne pèse pas de façon égale dans les pêches industrielles et artisanales.

2-A / secteur industriel

65. Il est généralement convenu que le transfert de technologie est un élément central du développement. Nous nous inscrivons en faux contre cette idée. L'environnement est absolument indispensable à la réussite des transferts technologiques. Le Sénégal en a fait l'expérience avec le CAPAS, dont les infrastructures de mareyage, très modernes, n'étaient pas en accord avec le système existant de commercialisation artisanal, ni avec les normes de qualité prévalant dans le pays, ni avec l'état des relations sociales de production dans la pêche artisanale: "le mieux" peut être ennemi du "bien". Le Sénégal en a fait également l'expérience avec la SOSAP, société nationale de pêche dont la flottille provenait d'origines diverses, rendant inextricable le problème d'entretien (pièces détachées introuvables, moteurs non standards etc.). L'Angola semble placé aujourd'hui devant les mêmes difficultés que le Sénégal en son temps. Enfin, le port de Saint-Louis, 70.000 tonnes de capacité inutile, ou encore la chaîne d'entrepôts frigorifiques sous-utilisée dans l'intérieur du pays, démontrent que la seule présence de technologie ne suffit pas à générer le développement d'activités.

66. Il ne faudrait pas en déduire que la technologie n'a pas d'importance, mais simplement que les choix technologiques doivent découler des contextes dans lesquels ils sont effectués.

67. Les contraintes technologiques majeures dans le domaine industriel nous semblent être les suivantes:

- maintenance
- qualité des produits
- infrastructures (communications, eau, électricité...)
- dimensionnement des installations (donc statistiques fiables, des surévaluations statistiques conduisant à des surinvestissements)
- meilleure approche des coûts (et notamment des coûts récurrents)

2-B./ Secteur artisanal

68. La question des embarcations de pêche nous paraît secondaire. Les pirogues sont susceptibles d'évolutions endogènes. Pour les pays où le problème des embarcations est réel (Cameroun, Gabon, Congo pour l'Atlantique), la coopération Sud-Sud est à privilégier par rapport aux transferts Nord-Sud. L'examen des nombreux et divers projets de remplacement ou d'amélioration des pirogues est là pour le démontrer.

69. Les ressources n'étant pas extensibles, les projets d'amélioration de la valorisation des produits doivent prendre le pas sur les projets d'accroissement de la production. Les contraintes majeures nous paraissent dès lors les suivantes:

- conservation du poisson à bord;
- maintenance des moteurs;
- infrastructures minimales à terre;
- transport des produits.

70. En matière de transformation artisanale, les contraintes technologiques ne pèsent pas au stade de la production.

Le seul problème à la solution duquel la recherche technologique peut contribuer au stade de la production est celui de l'économie de combustible. Les contraintes principales nous semblent les suivantes:

- préservation contre les insectes
- conditionnement des produits
- stockage
- transport

71. La distribution des produits frais et transformés pose des problèmes technologiques simples dont la solution passe par des modifications de contexte. Les produits frais sont rarement transportés en véhicules isothermes. Sur les marchés, ces produits sont le plus souvent stockés dans des vieux réfrigérateurs servant de boîtes isothermes. La solution à ces problèmes passe plus par une modification des conditions de crédit pour l'acquisition de matériels que par des progrès technologiques. En pêche continentale, une solution originale observée au Congo est peut-être susceptible d'applications ailleurs: les pêcheurs, en campagne dans des campements de pêche, disposent de congélateurs à pétrole, dans lesquels le poisson est stocké, puis emmené à la ville par voie fluviale.

3.- contraintes financières

72. Nous n'avons pas trouvé d'évaluation des besoins de financement des pays africains, mais la contrainte financière est bien réelle. Elle ne peut pas être évaluée indépendamment

- des alternatives de gestion de la ZEE (promotion de sociétés mixtes)
- des modalités d'évaluation de la nature et du volume des investissements
- du contexte économique local.

73. On constate en effet que s'il existe des besoins importants de financement, nombre d'investissements sont sous-utilisés, voire inopérants. Tout se passe comme si les financements reposaient sur l'idée que les investissements productifs sont susceptibles de générer le contexte propice à leur efficacité. Un exemple peut illustrer le propos: les aides à la pêche sont fréquemment constituées par des embarcations ou des moteurs; mais il n'existe pas de réseau de maintenance capable d'assurer à ces équipements les conditions de leur efficacité. Un moteur, au Sénégal, s'amortit en 4 à 6 mois; il n'est pas rare qu'un moteur soit immobilisé trois mois par défaut de pièces détachées. Au contraire, l'existence d'un réseau de maintenance correct est susceptible d'inciter à l'investissement. Les projets d'assistance portent souvent sur des équipements lourds dont les coûts récurrents pèsent lourdement; les administrations locales ont fréquemment tendance à tenir le raisonnement suivant: "mieux vaut un investissement pour l'instant inutile que pas d'investissement du tout". Ce raisonnement est coûteux.

74. En définitive, l'évaluation de la contrainte financière est indissociable de l'existence d'une politique industrielle et sectorielle cohérente.

4- contraintes politiques

75. Les pays africains sont dans des positions inégales pour négocier des accords de pêche avec les Etats étrangers. Les ressources, mais aussi la capacité administrative et l'appui scientifique sont inégalement répartis. Le "poids" du Sénégal ou du Maroc n'est pas le même que celui de la Guinée-Bissau ou de Sao Tomé-et-Principe dans la négociation d'accords de pêche.

76. La coopération régionale, indispensable pour une gestion cohérente des ressources halieutiques comme pour tirer le meilleur parti des ZEE à travers les accords de pêche, est encore embryonnaire et trop souvent entachée de susceptibilités et de méfiance. La FAO, à travers ses projets régionaux a beaucoup contribué à la promotion de cette coopération régionale.

77. De nombreux pays connaissent ou ont connu la guerre ou des crises politiques graves et vu leurs économies désorganisées. Guinée - Bissau, Guinée Equatoriale, Angola, Mozambique, Zimbabwe ne se sont pas encore relevés des luttes d'indépendance; la Guinée, le Libéria, le Ghana connaissent encore des

difficultés; l'Afrique australe, mais aussi le Tchad, le Soudan, l'Ouganda, l'Ethiopie vivent des situations politiques troublées.

78. L'idée que les investissements sont susceptibles de générer les conditions de leur efficacité a conduit la plupart des Etats à se doter de sociétés nationales de pêche, sur l'hypothèse que ces sociétés nationales seraient la base de l'édification d'un secteur des pêches. Le résultat général est un échec.

79. Dans de nombreux pays existe un système de prix fixés par l'Etat. Le résultat généralement décrit est double: découragement des producteurs que le niveau des prix n'incite pas à investir et enrichissement d'intermédiaires par suite de l'apparition d'un marché parallèle. Lorsque les prix ne sont pas fixés par l'Etat, les importations massives de poisson à bas prix ont un effet équivalent de distorsion.

5- contraintes institutionnelles

80. Les institutions qui ont en charge le secteur pêche sont dirigées par des biologistes des pêches, vétérinaires dans les pays francophones, non nécessairement préparés à la gestion économique d'un secteur d'activité. Le manque d'analystes économiques et financiers se fait cruellement sentir dans la plupart des pays africains, au moment où, plus que jamais, les contraintes économiques l'emportent sur les contraintes biologiques. La gestion des ZEE est d'abord une gestion de flottilles, gestion dans laquelle les stocks sont des contraintes plus que des objectifs.

81. Le manque de compétences économiques a des implications profondes sur la gestion du secteur des pêches, qu'il s'agisse d'analyser les projets de développement, de négocier les accords de pêche, d'évaluer des joint-ventures, ou encore de planifier les investissements. Il est fait obligation à la flotte d'URSS de débarquer un pourcentage de captures en Angola: nulle précision n'est apportée quant à la composition de ces débarquements, ceux-ci pouvant donc être composés uniquement d'espèces habituellement rejetées par ces flottes... La Mauritanie, voulant dissuader les bateaux étrangers d'enfreindre les limites de la ZEE, imposait des amendes d'un montant égal ou supérieur à la valeur des bateaux: la conséquence en était observable dans le port de Nouadhibou, encombré d'épaves. Tout spécialiste des produits de la mer a pu observer de très grandes

chambres froides à moitié vides, ou d'autres contenant des stocks vieux parfois d'une année. Ce ne sont là que trois exemples d'une carence très largement répandue de compétences économiques de base.

82. Les projets de développement sont considérés comme bienvenus beaucoup plus sur la base de ce qu'ils apportent que sur l'examen de ce qu'ils sont susceptibles de laisser derrière eux à échéance. Le projet est perçu comme un don et il n'est pas tenu compte des amortissements ni des coûts récurrents: lorsque le projet arrive à échéance, il n'est pas à même de survivre et il faudra faire appel à une nouvelle assistance, ce qui n'était pas toujours une fatalité au départ du projet. L'aide, dans ce cas, débouche sur une dépendance accrue.

83. A part dans quelques pays, la pêche dépend du Ministère de l'Agriculture ou du Ministère des Eaux et Forêts. Or, d'une part la pêche dans les pays en question, bien que parfois importante, sera secondaire par rapport à l'agriculture; d'autre part, les spécificités de la pêche, ressource renouvelable, stocks mobiles, et les problèmes qui en découlent, surinvestissement, dilapidation de la rente, partage de la ressource, seront d'autant mieux appréciés que la gestion des pêches sera individualisée au sein de la structure ministérielle dont elle dépend.

84. Les administrations des pêches en Afrique disposent de moyens financiers et humains faibles. Dès lors, il leur est difficile d'assurer un suivi efficace des activités de pêche. Le suivi biologique est assuré à peu près partout pour ce qui concerne les unités industrielles ou semi-industrielles débarquant dans des ports ou opérant dans le cadre d'accords de pêche; il est la plupart du temps déficient pour les pêches artisanales, dispersées, hétérogènes, ce qui implique des méthodes très rigoureuses d'échantillonnage biologique. Sur le plan économique, les statistiques sont trop souvent inexistantes ou gravement sujettes à caution, tant pour les pêches industrielles que pour les pêches artisanales.

85. La nécessité d'intégrer la planification des pêches au Plan de Développement National est perçue dans la quasi-totalité des pays; mais les carences de l'information économique de base rendent l'entreprise hasardeuse. La planification sectorielle implique de connaître dans leurs grandes lignes les différents niveaux du secteur: production, transformation, distribution, commerce extérieur. A notre connaissance, l'information sur ces différents niveaux, nécessaire à

la planification, n'existe qu'au Sénégal avec un degré de précision convenable. Cette information est en voie de constitution au Maroc et en Mauritanie, ainsi qu'en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Togo, au Cameroun et au Congo.

6- contraintes sociales

86. Tous les pays africains sont confrontés à une croissance urbaine forte, à un chômage important, et, pour nombre d'entre eux, à un déficit alimentaire. Dans ce contexte, les pêches peuvent jouer un rôle non négligeable, même si elles n'ont pas l'importance qu'on leur attribue parfois: au Sénégal, où les pêches constituent l'une des activités qui apportent le plus de devises, elles ne représentent que 3% de la création de richesse (PIB).

87. Les pêches artisanales montrent une grande capacité d'absorber des innovations, dès lors que leur intérêt économique est démontré: ce fut le cas pour la motorisation des pirogues et l'adoption de nouvelles techniques de pêche, comme les sennes tournantes. Mais de plus, la filière artisanale dans son ensemble, montre sa capacité d'adaptation à des changements intervenant à l'un des stades de cette filière. C'est ainsi que la transformation artisanale au Sénégal a accompagné de façon efficace la croissance de production découlant de l'adoption des sennes tournantes.

88. Les Organisations Internationales, les Donateurs Bilatéraux et les Organisations Non Gouvernementales n'ont pris que récemment la mesure du poids des pêches artisanales et, surtout, de leur spécificité. On peut avancer que ce changement remonte aux années 1980-1982. L'assistance aux pêches artisanales s'assigne de faire évoluer la pêche artisanale, dite "traditionnelle", vers une pêche "moderne", impliquant des bateaux importés et des transferts technologiques importants.

89. Or l'efficacité des techniques dépend fortement des conditions sociales dans lesquelles elles sont employées. Le refus délibéré d'adopter des embarcations supposées remplacer la pirogue, au Ghana, au Sénégal et ailleurs, tandis que les embarcations locales évoluaient par elles-mêmes, le montre amplement.

90. Les projets le plus susceptibles de réussite seront ceux dont l'objectif sera d'améliorer la valorisation de la production, c'est-à-dire ceux qui contribueront à créer un contexte propice au

développement: accès au crédit, conditions de débarquement, fluidification de la distribution, partage de la ressource. Mais ce type de projet rend difficile le calcul d'un taux de rendement interne: vaut-il mieux mettre en oeuvre des projets à taux de rendement élevé et voués à l'échec ou des projets, parfois à fonds perdus, mais avec des chances élevées de réussite? Une petite politique de grands projets est encore préférée à une grande politique de petits projets.

91. Tandis que les aides ne provenaient que des anciens pays colonisateurs et du PNUD dans les années 1970, plus de 20 sources d'aide sont actuellement à l'oeuvre en Afrique de l'Ouest, auxquelles s'ajoutent les Organisations Non Gouvernementales.

IV. - LES PRIORITES

1.- Gestion des ZEE

92. L'Adoption du nouveau droit de la mer a conféré aux pays côtiers le contrôle des Zones Economiques Exclusives nouvellement créées. La possibilité juridique existe à présent de gérer le patrimoine maritime dans le sens des intérêts nationaux présents et futurs. La conférence mondiale des pêches tenue à Rome en 1983 a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les pêches artisanales dont le rôle économique, et non plus seulement social, se trouve reconnu. Mais cette nouvelle donne implique des priorités précises:

93. Les Etats côtiers doivent se doter de la capacité de suivi et de gestion

- des stocks, pour en préserver la capacité de renouvellement;

- des flottilles pour veiller à ce que la valorisation de ces stocks soit optimale et profite au mieux à l'intérêt national

94. Cette priorité implique

- un potentiel scientifique comprenant une expertise biologique, économique et sociale

- la définition précise de modalités de partage

des ressources entre les différentes composantes de la flotte nationale de pêche, et entre la flotte nationale et les flottes étrangères.

95. Les espèces sont souvent interdépendantes (la surpêche d'une espèce a des implications sur l'ensemble de la chaîne trophique); les stocks ignorent les frontières nationales et la carence de gestion dans un pays est au moins partiellement supportée par les pays voisins: il est impossible de vouloir traiter au plan national des contraintes internationales. Les Etats doivent donc, dans leur intérêt bien compris, promouvoir la coopération avec leurs voisins.

2- stratégie alimentaire

96. Compte tenu de l'importance des problèmes alimentaires en Afrique, compte tenu de l'importance des importations dans des régions riches en ressources halieutiques, le moment semble venu d'amorcer une réflexion de fond sur l'utilisation des rejets et les captures accessoires.

3.- Commerce extérieur

97. Que les pays africains soient importateurs nets de produits de la mer montre bien le poids

- des problèmes de gestion de la ZEE
- des contraintes d'accès aux marchés extérieurs

98. La solution de ce déficit croissant passe au moins partiellement par les priorités suivantes:

- Joint-ventures non limités à la production mais portant également sur la commercialisation finale et intégrant la formation des personnels locaux;
- Réflexion sur les effets des importations sur les pêches locales afin d'en déduire une politique cohérente de taxation des importations si nécessaire.
- Coopération sud-sud dans le domaine des échanges internationaux, par l'ouverture mutuelle des marchés et l'harmonisation des politiques et réglementations à l'importation.

4. Politique industrielle

99. Intégration des pêches dans la planification nationale; cette priorité est fondamentale pour que les pêches s'insèrent dans le tissu économique national et si on souhaite éviter les phénomènes de désarticulation bien connus des économistes du développement.

100. Prendre en compte les différents niveaux du

secteur des pêches considéré comme un tout et évaluer les projets en tenant compte de leurs effets sur les différents niveaux de ce système: artisanal versus industriel; ressources, production, transformation, distribution.

101. Accorder la priorité à la mise en place d'un contexte propice au développement sectoriel: maintenance, communications, énergie, administration, surveillance de la ZEE. Evaluation des projets à travers le contexte dans lequel ils s'inscrivent (chambres froides dans des pays où les coupures de courant sont incessantes, où le téléphone marche quand il a le temps...).

102. Optimisation des infrastructures existantes, en n'hésitant pas à supprimer celles qui n'ont aucune chance de servir un jour et qui, pour l'instant, coûtent cher, les coûts de fonctionnement ainsi récupérés permettant de rendre plus efficaces les infrastructures susceptibles de le devenir.

103. Prise en compte des coûts récurrents dans le choix des projets, sous peine d'accroître, par la réalisation du projet, la dépendance à l'égard de l'aide extérieure.

104. Arbitrages clairs et effectifs dans des domaines cruciaux:

- entre gestion administrative et gestion industrielle;
- entre tourisme et pêche;
- évaluation des effets sur la pêche d'aménagements hydro-agricoles;
- entre technologies prestigieuses et technologies créatrices de richesse, donc d'emplois.

5.- Emploi

105. Dans la ZEE priorité absolue à la pêche artisanale dans tous les cas de compétition avec la pêche semi ou industrielle, celle-ci étant plus créatrice de richesse et d'emplois à moindre coût.

106. Accès au crédit plus que mise en place de nouvelles structures para-administratives.

107. Intégration de plans de formation dans les joint-ventures.

108. Accroissement du volume de formation, à niveaux intermédiaires et pas seulement à haut niveau. Exemple: les bourses CEE sont surtout utilisées par des administrateurs...

6.- Choix technologiques

109. La dépendance étroite des choix technologiques à l'égard du contexte conduit à rejeter la notion de "technologie appropriée", synonyme le plus souvent de technologie simplifiée, au profit de celle de "technologie appropriable", c'est-à-dire susceptible de s'intégrer avec profit au contexte de sa mise en oeuvre. Dans certains cas il peut s'agir de technologies sophistiquées.

110. Privilégier les choix opérés dans une optique de création de richesse, la richesse créant des emplois et non l'inverse.

111. Privilégier la maintenance, carence majeure de la plupart des économies africaines. Ceci passe par la formation, sur le tas, des cadres moyens et personnels techniques, et non pas seulement par l'envoi de cadres supérieurs dans des universités étrangères.

112. Priorité à la valorisation de la production plutôt qu'à son accroissement, dans un contexte de limitation des ressources.

- qualité et management dans l'industrie
- qualité, conditionnement, stockage, transport dans l'industrie et l'artisanat

113. Prise en compte des habitudes alimentaires et des normes socialement admises dans les choix de modèles de distribution (chaînes de froid ou produits transformés).

7.- Nécessité d'une Stratégie Globale

114. Au terme de cet essai, nous espérons avoir clairement fait percevoir que le secteur des pêches n'est pas constitué d'activités indépendantes, et qu'une action sur l'une quelconque des activités a des effets plus ou moins importants sur les autres. Il convient donc de faire dériver les actions ponctuelles d'une vision d'ensemble du développement des pêches et non de confondre planification et catalogue de projets sans liens. D'où une série de priorités aux plans national et international, que nous pensons devoir être les suivantes, sans que la liste en soit limitative: il s'agit d'un tout que nous souhaitons cohérent avant que de se vouloir exhaustif, les participants à la présente conférence se devant de critiquer, de revoir, de modifier.

7-A / Au niveau National

115. Considérer le SECTEUR pêche comme un tout, et ce tout comme un élément interdépendant de l'économie nationale. S'en tenir à la planification qui en découle, ce qui signifie être capable de refuser les projets qui, bien qu'intéressants, pourraient ne pas s'insérer dans le cadre global ainsi défini.

116. Valoriser mieux, plutôt que produire plus, pour dégager les ressources financières nécessaires au développement; pour tirer le meilleur parti de ressources renouvelables, mais limitées.

117. Limiter au strict minimum l'exploitation des ZEE par les flottes étrangères; lui préférer, chaque fois que c'est possible, la mise en place de sociétés mixtes, sous réserve que ces joint-ventures soient définis de façon très précise.

118. Veiller à ce que le Joint-venture s'étende à la phase commerciale hors du pays, chaque fois que c'est possible, et que la formation des nationaux soit assurée, notamment au plan commercial.

119. Conduire une réflexion sur l'utilisation des rejets et captures accessoires, qui constituent l'opportunité d'un accroissement substantiel de la production nationale, et favoriser les projets s'y rapportant.

120. Accorder la priorité absolue à la formation
-formation économique des cadres administratifs et industriels;
-formation technique des cadres moyens et des agents techniques.

7-B / Au niveau International

121. Promotion de la Coopération régionale pour la gestion des ZEE, le commerce international, la conclusion d'accords de pêche et de joint-ventures, en privilégiant le renforcement des structures existantes (COPACE, CIPASE...) plutôt que la création de nouvelles structures.

122. Renforcement du potentiel scientifique, incluant la recherche économique et sociale.

123. Accorder la priorité aux projets susceptibles d'induire des améliorations de contexte plutôt que des projets de production:
- statistiques simples et fiables autant sur le

plan économique que biologique, autant pour les activités artisanales que pour les activités industrielles: renforcer pour cela les compétences des structures existantes plutôt qu'en créer de nouvelles (administrations nationales, projets régionaux, Info-pêche, etc.)

- formation de cadres dans le domaine de la gestion économique

- formation technique de cadres moyens et de personnels techniques avec priorité à la maintenance.

124. Veiller à l'intégration des projets dans le contexte infrastructurel, politique, institutionnel et social de leur mise en oeuvre.

125. Réévaluer les concepts de "transfert de technologie" et de "technologie appropriée", à la lumière des résultats des projets des quinze dernières années.

126. Multiplier les études de cas de secteurs des pêches en vue d'élaborer :

- une batterie d'indicateurs simples dont le suivi statistique serait partout assuré, permettant de suivre l'évolution du secteur;

- un guide pour l'élaboration de politiques industrielles dans le secteur des pêches;

- un guide simplifié d'évaluation des projets, à l'usage des entrepreneurs et administrations nationales.

127. Former les cadres des organisations internationales aux concepts de l'aménagement et du développement des pêches: leurs conceptions apparaissant trop souvent tournées vers la seule gestion des stocks ou leur exploitation industrielle et vers un transfert des concepts propres aux pays industriels dans des contextes différents.

128. Elaborer une grande politique de petits projets par opposition à la petite politique de grands projets actuellement en vigueur par-delà les discours. La taille des projets à l'heure actuelle étant plus dépendante de considérations de gestion propres aux organisations que de priorités nationales: gérer des petits projets est plus complexe que gérer quelques grands projets. Mais les faits sont têtus et les deux dernières décennies ont vu échouer nombre de projets aux taux de rendement interne satisfaisants...

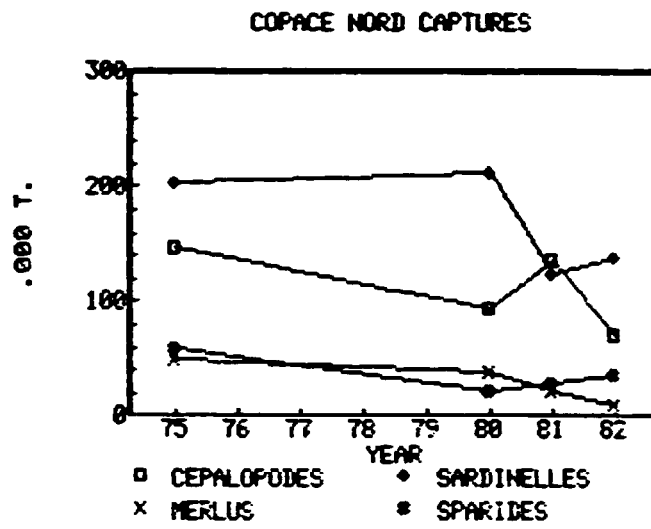


Fig. 1. Evolution de captures dans la zone nord du COPACE (d'après FAO)

Fig. 2. Captures locales et hauturières, Atlantique Centre-Est

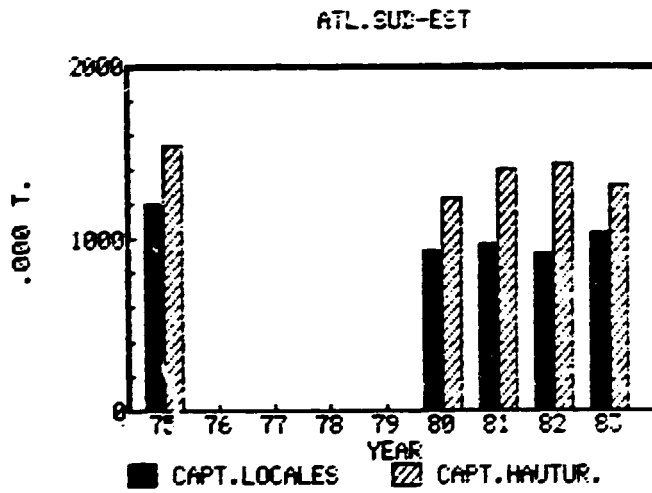
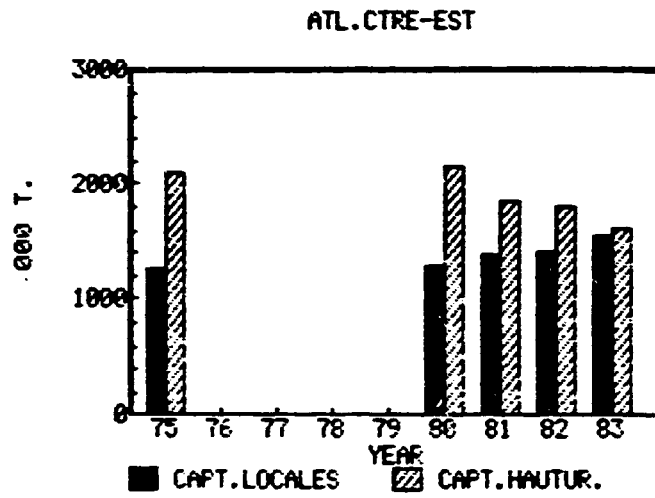
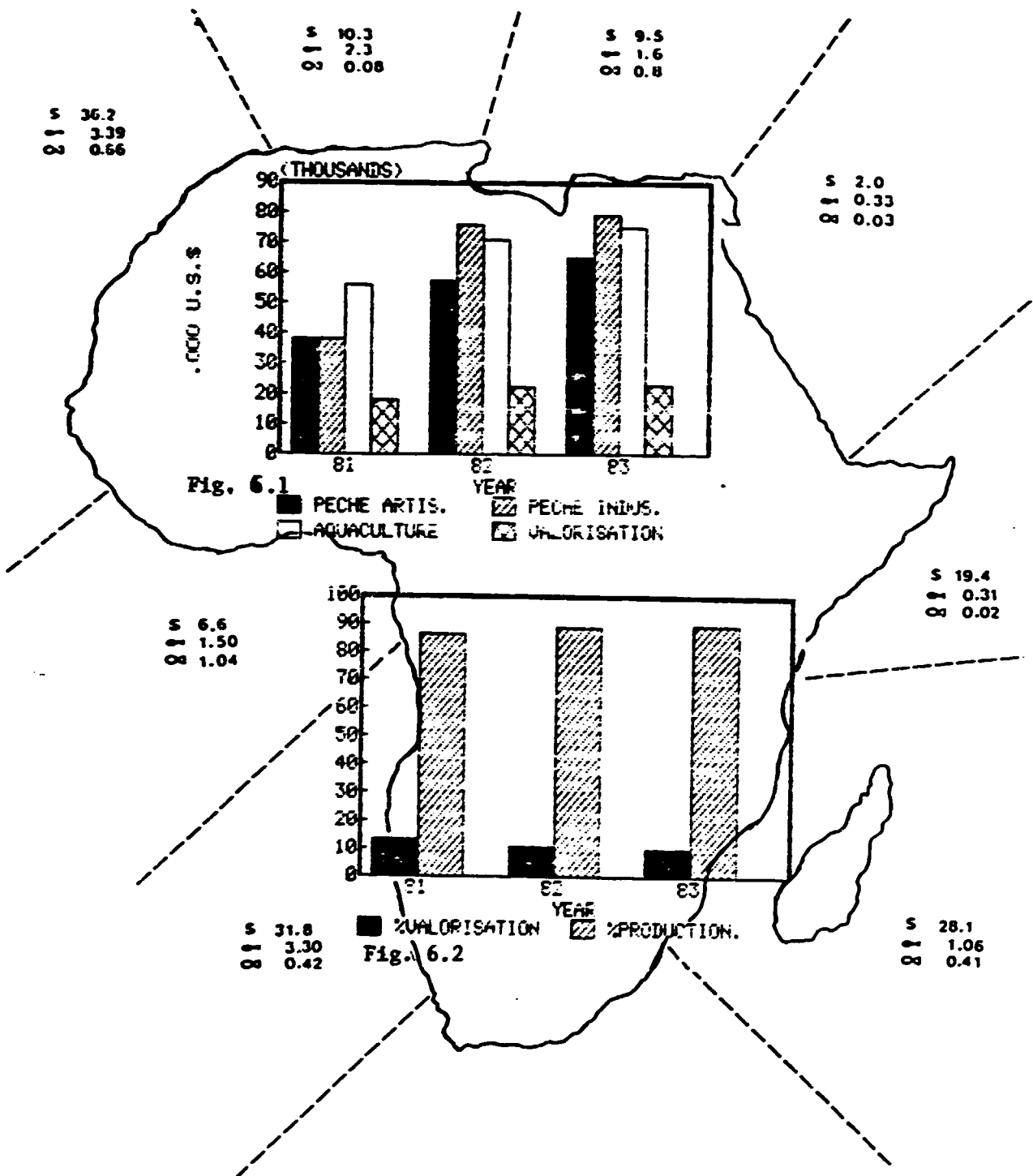


Fig. 3. Captures locales et hauturières, Atlantique Sud-Est



Fig. 4. Aires de distribution du poisson en Afrique



s Aide en faveur des pêches 1983 (millions de dollars E.U.)
 — Potentiel de captures (millions de tonnes)
 co Chiffres des captures 1982 (millions de tonnes)

Fig. 5. Répartition par sous-région de l'aide en faveur des pêches, potentiel de captures en Afrique et captures des pays en développement d'Afrique.
 Source : JOSEPEIT 84.

TABLEAU 1 : POTENTIELS ET CAPTURES PAR GROUPES D'ESPECES MARINES EN 1981

	ATL.C.E.	ATL.S.E.	O.IND.O. (1)	MEDIT. (1)
PELAGIQUES HAUTURIERS				
POTENTIEL (2)	(900)	(900)	(600)	(60)
CAPTURES	250	40	180	60
PELAGIQUES COTIERS				
POTENTIEL	2500	2000	2200	800
CAPTURES	1850	1680	750	1060
POISSONS DEMERSAUX				
POTENTIEL	800	800	1200	400
CAPTURES	960	600	880	350
CRUSTACES				
POTENTIEL	30	40	290	35
CAPTURES	40	10	290	30
CEPHALOPODES				
POTENTIEL	200	40	220	60
CAPTURES	150	10	10	50

- (1) Ocean Indien Ouest et Méditerranée dans leur totalité, y compris l'Afrique.

- (2) Les potentiels de pélagiques hauturiers ne peuvent concerner qu'un océan entier. On remarquera donc que les captures effectuées en Afrique représentent le tiers du potentiel atlantique.

- sources: FAO (ROBINSON, FID1/C772) et divers (voir bibliographie).

TABLEAU 2: POTENTIELS ET PRODUCTIONS AQUATIQUES EN AFRIQUE, 1984 (SOURCES FAO ET DIVERS)

PAYS	EAU DOUCE POTENTIEL	EAU DOUCE PRODUCTION	MER POTENT.	MER PROD.	PROD. AQUAC.	TOTAL POTENT.	TOTAL PRODUCC.	ZEXPLOIT.
AFR. DU SUD	33000	1000	600000	598000	650	633000	599650	95%
ALGERIE	2600	120	80000	75000	50	82600	75170	91%
ANGOLA	220000	8000	700000	62700		928000	425000	46%
BENIN	16200	16400	9500	3600		25700	28000	78%
BOTSWANA	33000	1500	0	0		33000	1500	5%
BURKINA FASO	6800	7000	0	0		6800	7000	103%
BURUNDI	19600	12000	0	0		19600	12000	61%
CAMEROUN	63000	30000	45000	34300	20	108000	64320	60%
CAP-VERT	0	0	25000	9131	0	25000	9131	37%
CENTR. AFRIQUE	200000	13000	0	0	360	200000	13360	7%
COMORES	0	0	10000	4000		10000	4000	40%
COTE D'IVOIRE	42500	18000	140000	65700	325	182500	84025	46%
CONGO	175500	15000	25000	19500	45	200500	34545	17%
DJIBOUTI	4000	0	1000	425	0	5000	425	9%
EGYPTE	69000	55000	45000	17000	0	114000	72000	63%
ETHIOPIE	136000	3500	15000	400		151000	3900	3%
GABON	27000	1500	130000	14000	10	157000	15510	10%
GAMBIE	11000	2800	30000	15500		41000	18300	45%
GHANA	56400	40000	175000	198500	120	231400	238620	103%
GUINEE	11000	2500	273000	17500		284000	20000	7%
GUINEE-BISSAU	850	400	119000	3000		119850	3400	3%
GUINEE EQUATOR.	350	400	19000	3600		19350	4000	21%
KENYA	83900	85000	15000	7000	440	98900	92440	93%
LESOTHO	290	12	0	0	20	290	32	11%
LIBERIA	3900	4000	69000	10700	5	72900	14705	20%
LIBYE	60	0	12000	7800		12060	7800	65%
MADAGASCAR	50000	42500	100000	13500	413	150000	56413	38%
MALAWI	145000	70000	0	0	70	145000	70070	48%
MALI	135000	60000	0	0		135000	60000	44%
MAURITANIE	15000	11000	300000	41000	24	315000	52024	17%
MAROC	8000	1250	1150000	466500	0	1158000	467750	40%
MAURICE	350	25	15000	9500	0	15350	9525	62%
MOZAMBIQUE	67700	5500	175000	37450		242700	42950	18%
NAMIBIE			800000	162600		800000	162600	20%
NIGER	56700	8000	0	0	0	56700	8000	14%
NIGERIA	120000	80000	150000	100000	22000	270000	202000	75%
UGANDA	208000	212000	0	0	700	208000	212700	102%
REUNION	10	0		2850	20		2870	
RWANDA	18300	1300	0	0		18300	1300	7%
SAHARA OCC.						0	0	
SAO TOME-PPE	0	0	6000	4290		6000	4290	72%
SENEGAL	40000	25000	350000	250000	100	390000	275100	71%
SEYCHELLES	0	0	94000	52700	0	94000	52700	56%
SIERRA LEONE	23000	16500	130000	25000	5	153000	41505	27%
SOMALIE	13100		20000	15300		33100	18000	54%
SOUDAN	200000	35000	10000	4000	50	210000	39050	19%
SWAZILAND	640		0	0	50	640	50	8%
TANZANIE	350000	231000	69000	31200		419000	262200	63%
TCHAD	150000	110000	0	0		150000	110000	73%
TOGO	1600	700	15000	2500		16600	13200	80%
TUNISIE	17700	500	80000	75000	150	97700	75650	77%
ZAIRE	400000	120000	5000	1000	700	405000	121700	30%
ZAMBIE	195000	65000	0	0	1000	195000	66000	34%
ZIMBABWE	18500	16400	0	0	800	18500	17200	93%
TOTAL	3449550	1428807	6006500	2461746		9456050	3890553	41%

TABLEAU 3: MOYENS NATIONAUX DE CAPTURE EN AFRIQUE, 1984 (SOURCES FAO ET DIVERS)

PAYS	PIROGUES BARQUES	DONT MOTOR.	CHALUTIERS	THONIERS	PALANGRIERS	SARDINIERS	AUTRES
AFR. DU SUD							
ALGERIE							
ANGOLA							
BENIN	600	250	9	0	2	0	0
BOTSWANA							
BURKINA FASO	400	0	0	0	0	0	0
BURUNDI	900	900	0	0	0	0	20
CAMEROUN	5000		38	0	0	0	0
CAP-VERT	1000	250	0	18	0	0	5
CENTR. AFRIQUE	500		0	0	0	0	0
CONGOS	2500						
COTE D'IVOIRE	2500		12	8	0	16	0
CONGO	470		13	3	0	5	0
DJIBOUTI	15						
EGYPTE	2500		92			200	120
ETHIOPIE							
GABON	2600	2500	33	0	10	0	0
GAMBIE	800	440	2	0	0	7	0
GHANA	8500	5000	360	33			
GUINEE	1700		14	8	0	0	0
GUINEE-BISSAU	850		10	0	0	0	0
GUINEE EQUATOR.	700		0	0	3	0	0
KENYA	3800						
LESOTHO							
LIBERIA	1050		4	0	0	0	0
LIBYE	400	400	26	5	0	0	3
MACAGASCAR	8500		40	0	0	0	0
MALAWI	9000	800	0	0	0	0	0
MALI	7000	800	0	0	0	0	0
MAURITANIE	440		67	0	119	21	0
MAROC	5500	4000	241	0	1450	145	137
MAURICE	800	200	0	2	8	0	0
MEXAUSIQUE	5200	5200	110	0	20	0	0
NAMIBIE							
NIGER	2000		0	0	0	0	3
NIGERIA	13000	3500	79	0	0	2	0
UGANDA	11000	3000	0	0	0	0	
REUNION							
RIJANDA	800						
SAHARA OCC.							
SAC TOIE-PPE	1500	300	2	0	7	2	0
SENEGAL	8600	5000	128	5	14	19	
SEYCHELLES	300						
SIERRA LEONE	7000		20	0	0	0	0
SOMALIE	300	300	10	0	0	0	0
SOUDAN	600						
SWAZILAND							
TANZANIE	24000	1000	20	0	0	0	0
TCHAD	9000	9000	0	0	0	0	0
TOGO	2250	180	1	0	2		
TUNISIE	6100	2200	200	35			185
ZAIRE	8800		0	0	0	0	0
ZAMBIE	15500		0	0	0	0	0
ZIMBABWE	200						156
TOTAL	184225	45220	1533	109	1635	417	626

TABLEAU 4: PRODUCTIONS NATIONALES ET ECHANGES EXTERIEURS, ESTIMATIONS 1985
POIDS EN TONNES; VALEURS EN MILLIONS US\$ (FAO ET DIVERS)

PAYS	TOTAL PRODUC.	EXPORTS TONNES	IMPORTS TONNES	CONS. APPAR.	VALEUR PROD.	EXPORTS US \$	IMPORTS US \$
AFR. DU SUD	599450						
ALGERIE	75176						
ANGOLA	425000						
BENIN	20000	0	15000	35000	13,7	0	7,8
BOTSWANA	1500	0	1400	3100	0,7	0	1,8
BURKINA FASO	7000	0	3500	18500	5,25	0	1,54
BURUNDI	12000	0	200	12200	5,8	0	0,21
CAMEROUN	64320	7000	18500	75820	21,3	4,68	6,01
CAP-VERT	9131	1400	0	7731	3	2,1	0
CENTR. AFRIQUE	13360	1000	1200	13560	12,9	0,7	0,5
COMORES	4000	0	1000	5000		0	0,4
COTE D'IVOIRE	84025	46900	111700	148825	28	35,4	44,5
CONGO	34545	13000	48000	69545	21,5	1	18,55
DJIBOUTI	425	0	0	425	0,48	0	0
EGYPTE	72000	400	8000	151600	21	0,9	22
ETHIOPIE	3900	0	300	4200	1	0	0,1
GABON	15510	200	14000	29310	11,64	0,38	7,09
GAMBIE	18300	4800	600	14100	4,75	0,92	0,17
GHANA	238620	35300	18700	214020	40,24	3,65	1,35
GUINEE	20000	0	16500	36500	1,42	0	3,7
GUINEE-BISSAU	3400	2300	400	1500	1,01	4,2	0,2
GUINEE EQUATOR.	4000				0,88		
KENYA	92440	2200	5200	95440	13,26	2,6	0,9
LESOTHO	32	0	2000	2052	0,014	0	2,3
LIBERIA	14705	1000	14300	28005	3,08	4,2	5,3
LIBYE	7800	0	40600	48400	20	0	32,6
MADAGASCAR	56413	5800	0	50613	22,85	18,4	0
MALAWI	70070	2300	1000	68770	10,65	2,1	0,65
MALI	60000	1200	250	59050	17,9	0,62	0,27
MAURITANIE	52024	69500	61500	44024	12	98,35	13,8
MAROC	467750	104000	150	363900	104,8	74,05	0,04
MAURICE	9525	6300	16800	20025	6	5,9	8,5
MOZAMBIQUE	42950	9800	13200	46350	12,5	20	5,2
NAMIBIE	162600						
NIGER	8000	500	1500	9000	6	0,32	1,4
NIGERIA	202000	1000	350000	551000		1,2	235
UGANDA	212700	1300	0	211400	77,5	0,72	0
REUNION	2870						
RWANDA	1300	0	0	1300	0,46	0	0
SAHARA OCC.							
SAO TOME-PPE	4290						
SENEGAL	275100	91000	1000	185100	90	120	1,2
SEYCHELLES	52700						
SIERRA LEONE	41505						
SOMALIE	18000	7600	0	18400			
Soudan	39050	1600	1200	38650	19,5	0,82	0,16
SWAZILAND	50	0	1200	1250			
TANZANIE	262200						
TCHAD	118000						
TOGO	13200	100	12000	25100	4	3,05	3,5
TUNISIE	75650	5900	300	70050	88,5	25,5	0,3
ZAIRE	121700	0	64500	186200			
ZAMBIE	66000	0	3600	69600	25,8	0,05	1,12
ZIMBABWE	17200	0	2500	19700		0	1,8
TOTAL	3898553						

TABLEAU 6: UTILISATION DES CAPTURES EN AFRIQUE
(SOURCE FAO ET DIVERS)

	TOTAL PRODUC.	FRAIS, REFR. CONG.	SALE, SECH. FUME	CRUSTACES MOLLUSQUES	CONSERVES POISSON	FARINE	HUILE
AFR. DU SUD	599650						
ALGERIE	75170		400		sard. 4000		
ANGOLA	425000	7000	27000		div. 3500	5000	1800
BENIN	20000	4000	16000	1			
BOTSWANA	1500						
BURKINA FASO	7000						
BURUNDI	12000						
CAMEROUN	64320		4000				
CAP-VERT	9131	1400		40	thon 300	137	
CENTR. AFRIQUE	13360						
COMORES	4000						
COTE D'IVOIRE	84025		15000		thon 25000	3700	
CONGO	34545		4000				
DJIBOUTI	425						
EGYPTE	72000						
ETHIOPIE	3900						
GABON	15510						
GAMBIE	18300		3000				
GHANA	230620		57000		thon 1200		
GUINEE	20006						
GUINEE-BISSAU	3400						
GUINEE EQUATOR.	4000						
KENYA	92440	2600	12000				
LESOTHO	32						
LIBERIA	14705						
LIBYE	7800				thon+sard. 1400	400	
MADAGASCAR	56413		2000	5000			
MALAWI	70070						
MALI	60000		25000				
MAURITANIE	52024		300	31000		30000	1800
MAROC	467750	113000	9400		82800	87700	
MAURICE	9525	2400	200	50	thon 4000	400	
MOZAMBIQUE	42950		5000	13000	300		
NAMIBIE	162600					30000	30000
NIGER	8000		2000				
NIGERIA	202000						
UGANDA	212700	en totalité consommé frais ou salé/séché					
REUNION	2870						
RWANDA	1300	consommé frais localement; faible surplus séché					
SAHARA OCC.	0						
SAO TOME-PPE	4290	4200					
SENEGAL	275100	80000	80000	6500	thon 20000	23000	
SEYCHELLES	52700						
SIERRA LEONE	41505		18000				
SOMALIE	19000		1000		200		
SOUDAN	39050						
SWAZILAND	50						
TANZANIE	262200		35000				
TCHAD	110000		20000				
TOGO	13200		4000				
TUNISIE	75650			5000	sard. 5000		
ZAIRE	121700						
ZAMBIE	64000		3600				
ZIMBABWE	17200						
TOTAL	3890553						

TABLEAU 7 : EMPLOIS DANS LA PECHE EN AFRIQUE

PAYS	POPULATION (MILLIONS)	CONTINENT.	MARITIME	TOT. ART.	OCCASIONNELS	INDUSTR.	TOTAL PECH.
AFR. DU SUD	31,4						
ALGERIE	21,5						
ANGOLA	8,8			7500		500	8000
BENIN	3,7	5000	2900	7900	16000	100	8000
BOTSWANA	1,15			1900			1000
BURKINA FASO	6,8	450	0	450	10000	0	450
BURUNDI	4,6	4675		4675			4675
CAMEROUN	9	20000	11000	31000		500	31500
CAP-VERT	0,4	0	2610	2610	830		3440
CENTR. AFRIQUE	2,5	650	0	650	4500	0	650
COMORES	0,44		8000	8000			8000
COTE D'IVOIRE	8,5			19000		1000	20000
CONGO	1,7	8000	650	8650		300	8950
DJIBOUTI	0,35			80	250		80
EGYPTE	27,4			80000	300000	20000	100000
ETHIOPIE	34						
GABON	0,7			4600	3000		
GAMBIE	0,6			1400		150	1550
GHANA	12						110000
GUINEE	5,4		8000			500	8500
GUINEE-BISSAU	0,9			2700		300	3000
GUINEE EQUATOR.	0,3	400	1300	1700		0	1700
KENYA	19,7	16000	3000	19000			19000
LESOTHO	1,5	200	0	200		0	200
LIBERIA	2,15			2700		200	2900
LIBYE	3,1	0	700	700		300	1000
MADAGASCAR	9,7	20000	5000	25000		500	25500
MALAWI	6,9	10000	0	10000		500	10500
MALI	7,8	70000	0	70000		0	70000
MAURITANIE	1,9		1000	6000		1000	7000
MAROC	23,5		8000	8000		5500	13500
MAURICE	1	0	2500	2500		500	3000
MOZAMBIQUE	13,85	10000	6000	16000		2500	18500
NAMIBIE	1,55						
NIGER	6	4000	0	4000		0	4000
NIGERIA	80						
UGANDA	15,2						35000
REUNION	0,58						200
RWANDA	6	2000	0	2000			2000
SAHARA OCC.							
SAO TOME-PPE	0,09		1600	1600			1600
SENEGAL	6,5	10000	27000	37000	10000	3600	40600
SEYCHELLES	0,07		720	720		120	840
SIERRA LEONE	3,5						
SOMALIE	5,6		2600	2600		200	2800
SOU DAN	20,9	6000	400	6400		0	6400
SWAZILAND	0,65	100	0	100		0	100
TANZANIE	20,9	40000	18000	58000		450	58450
TCHAD	5	100000	0	100000		0	100000
TOGO	2,85	6000	2250	8250		30	8280
TUNISIE	7,5			5500		2500	8000
ZAIRE	31,2	60000	1500	61500		50	61550
ZAMBIE	6,5	15500	0	15500		0	15500
ZIMBABWE	8	1000	0	1000		0	1000
TOTAL	504,03	409975	114730	446183 (?)	1600000	41300	836915

Tableau 8 : Traitement à bord, facilités à terre

PAYS	Traitement à bord		Points de débarquement principaux + secondaires	Chantiers de réparation
	glace	congélation		
AFRIQUE DU SUD				
ALGERIE				x
ANGOLA				
BENIN		12	1	
BOTSWANA				
BURKINA FASO				
BURUNDI				
CAMEROUN	17	17	4 (45-90)	x
CAP-VERT			2-4	1
CENT. AFRIQUE				
COMORES			100-140	
COTE D'IVOIRE			3	2-6
CONGO	15		1 (16)	x
DJIBOUTI				x
EGYPTE				x
ETHIOPIE				
GABON	14	13	2	x
GAMBIE	115	115	1 (12)	1
GHANA		41	3	x
GUINEE	65	65	1 (80)	x
GUINEE-BISSAU		4	3	2
GUINEE EQUAT.			5	
KENYA				x
LESOTHO				
LIBERIA	8	10	4 (20)	1
LIBYE				x
MADAGASCAR			8	
MALAWI			10 (6 sur lac Malawi)	
MALI			1	x
MAURITANIE	36	14 + 50	1 (18)	0
MAROC				x
MAURICE			(64)	
MOZAMBIQUE			5	?
NAMIBIE			2 (Walvis Bay pour 93%)	x
NIGER				x
NIGERIA				
OUGANDA				
REUNION				
RWANDA				
SAHARA OCC.				
SAO TOME-PPE			6	x
SENEGAL	192	50	10 (160)	7
SEYCHELLES			36	
SIERRA LEONE		5	1	1
SOMALIE				
SOUDAN				
SWAZILAND				
TANZANIE	12			x
TCHAD				
TOGO	18	18	6 à 20 (niveau lac)	
TUNISIE			1	
ZAIRE				x
ZAMBIE				
ZIMBABWE				

Tableau 9.1 : Traitement à terre : froid

PAYS	Fabriques de glace		Unités de congélation		
	Nb	capacité T/J	Nb	Capacité T/J	Production T/AN
AFRIQUE DU SUD					
ALGERIE					
ANGOLA					
BENIN		30		16	800 (crustacés)
BOTSWANA					
BURKINA FASO					
BURUNDI					5 000 (pêche indust.)
CAMEROUN		35 - 200 ?		10 (pour 55 théor.)	
CAP-VERT		20	3	80	
CENT. AFRIQUE					
COMORES	3	30	3	15	800
COTE D'IVOIRE	2	300 + 10	4	90	
CONGO	1	60 - 90		0	
DJIBOUTI			x		
EGYPTE			x		
ETHIOPIE	2	25			
GABON	2	60		0 (pour 20 théor.)	
GAMBIE	1	50 - 60	2	90	
GHANA	2	80			
GUINEE	1	30			
GUINEE-BISSAU	2	80	1	65	
GUINEE EQUAT.				0 (pour 2 théor.)	
KENYA			x		
LESOTHO					
LIBERIA		30		20	200 (crevettes)
LIBYE					
MADAGASCAR	5	85	12	220	
MALAWI	1	10			
MALI	x	5	1	4	
MAURITANIE	6	150 - 200	8	200 - 300	
MAROC					
MAURICE					
MOZAMBIQUE			1		
NAMIBIE			x	5 000	
NIGER					
NIGERIA			2		x (crevettes)
OUGANDA					
REUNION					
RWANDA	1				
SAHARA OCC.					
SAO TOME-PPE		3 (pour 15th.)			
SENEGAL		220	35	1 000	
SEYCHELLES			x	5	100
SIERRA LEONE	1	80		75 - 105	
SOMALIE					
SOUDAN					
SWAZILAND					
TANZANIE	x	16	x	16	
TCHAD					
TOGO	2	40			
TUNISIE	x		x		
ZAIRE			x		
ZAMBIE	x		x		
ZIMBABWE					

Tableau 9.2. : Traitements à terre : Froid

Pays	Entrepôts congelés		Localisation	Entrepôts réfrigérés	
	Nb	Capacité T ou m3		Capacité T ou m3	Localisation
AFRIQUE DU SUD					
ALGERIE					
ANGOLA					
BENIN		7500 T dont 1500 T polysacra + 1000 T	Côte + intérieur	800 T	
BOTSWANA					
BURKINA FASO					
BURUNDI					
CAMEROUN	44	3000 à 9000 m3+ 1800 m3	Douala + autres	500 m3	Douala
CAP-VERT	8	14000 m3	Mindelo	100-400 T	
CENTRE AFRIQUE					
COMORES	4	100 T			
COTE D'IVOIRE	120+40	7500 T+ 1500 T	Abidjan + autres	6000 m3	Hors Abidjan
CONGO	8	5000 m3+2000 T	Pts Noire + autres	2000 m3	Pointe Noire
DJIBOUTI	x				
EGYPTE					
ETHIOPIE					
GABON	4	2000 m3	Libreville	1000 m3+300 m3	Libreville+Pt Gentil(thon)
GAMBIE		1500 T		100 T	Banjul
GUANA		6000m3 utilis/20000m3 tot.		20000 T	ACCRA-TEDRA
GUINEE	2	3600 T		450 T	
GUINEE-BISSAU	3	2800 T		600-800 T	
GUINEE EQUATOR.	2	800-1000m3		500-1000 m3	
KENYA					
LESOTHO					
LIBERIA	15	2000 T+500 T	Monrovia + intérieur		
LIBYE					
MADAGASCAR	2	2000 T			
MALAWI	4	300 T			
MALI	x	20 T	Nopti		
MAURITANIE	10	15000 à 20000m3			
MAROC					
MAURICE	x	1200 T			
MOZAMBIQUE	2	3000 T	Maputo, Beira		
NAHIBIE					
NIGER					
NIGERIA				120000 T	
OUGANDA					
REUNION					
RUNDA					
SAHARA OCC.					
SAO TOME PPE		160 m3		100-200 T	
SENEGAL	35	12000 à 17000 T		8000 T	
SEYCHELLES	x	1000 T+400 T prévu(thon)	et 300 T+5000 T prévu		Dakar, Côte, intérieur
SIERRA LEONE		3300 T+200 T	Freetown+8villages	450 T	
SOMALIE	3	1600 T	Mogadishio, Kismayo, Bébera		
Soudan					
SWAZILAND					
TANZANIE	x	200 T			
TCHAD					
TOGO	15	1000 T+2000 T	Lomé + autres	180 T	
TUNISIE	x				9 villages
ZAIRE	x				
ZAMBIE	x				
ZIMBANE	x				

TABLEAU 10 TRAITEMENTS A TERRE : AUTRES QUE FROID

PAYS	CONSERVES			FARINES			SALE, SECHE, FUME, AUTRES QU'ARTISANAL			DIVERS			
	Nb	CAPACITE	PRODUCTION LOCALISATION	Nb	CAPACITE	PRODUCTION LOCALISATION	Nb	CAPACITE	PRODUCTION LOCALISATION	Nb	CAPACITE	NATURE	
AFRIQUE DU SUD													
ALGERIE													
ANGOLA													
BENIN							1		2 300				
BOTSWANA													
BURKINA FASO							4						
BURUNDI													
CAMEROUN							6						
CAP-VERT													
CENT. AFRIQUE							x		400				
COMORES													
COTE D'IVOIRE	2	150-200	16 000 THON + 9 000 AUT.	1+1	3 000 + 80 000	HYDROLISAT							
CONGO													
DJIBOUTI													
EGYPTE	x			2	75 000	ARRÊTÉ							
ETHIOPIE													
GABON							22		1 500	GUNJAR			
GAMBIE	2	75					x				x	LAVAGE, EMBALLAGE	
GHANA	x	10											
GUINEE													
GUINEE-BISSAU													
GUINEE EQUAT.	11												
KENYA						MOMBASA	x						
LESOTHO													
LIBERIA													
LIBYE	5		200 THON + 400 SARD.	x	200				6				
MADAGASCAR													
MALANI													
MALI													
MALITANIE	1	20				NOUADHIBOU	2		20-30 1 000	NOUADHIBOU			
MAROC													
MARICE	1					MAPUTO							
MOZAMBIQUE													
NAMIBIE	5	400	17 000	8	200 000	80 000							
NIGER													
NIGERIA													
UGANDA													
REUNION													
RWANDA													
SAHARA OCC.													
SAO TOHE PPE													
SENEGAL	3	200-500	20 000	2	70 000				70	0 (HORS SERVICE)	1	25	FILETAGE
SEYHELLES							1						
SIERRA LEONE	4	5 ?	200										
SOMALIE						PASKOREH HABO CANDOLA							
SOU DAN													
SWAZILAND													
TANZANIE				x	5 000	EN COURS							
CHAD													
TOGO													
TUNISIE	x	5-15		x									
TAIRE													
ZAMBIE													
ZIMBABWE													

TABLEAU 11 : NATURE DES PRODUITS CONSOMMÉS
APRÈS TRANSFORMATION %

PAYS	FRAIS %	LOCALISATION	SALE OU SÈCHÉ	SÈCHÉ OU SÈCHÉ FUMÉ	FUMÉ	TRADITIONNEL NON PRÉCISÉ	CONGELÉ	LOCALISATION
AFRIQUE DU SUD								
ALGERIE								
ANGOLA								
BENIN	20			20	60			
BOSTWANA				xx			x	
BURKINA	70				30			
BURUNDI				xx				
CAMEROUN	25	DOUALA A 60 %			50		25	NORD 60 %
CAP-VERT	80							
CENT. AFRIQUE	50				50			
CONGRES	60-80	CÔTE	10					INTÉRIEUR
COTE D'IVOIRE								
CONGO								
DJIBOUTI	x	DJIBOUTI						
EGYPTE	x		x				x	
ETHIOPIE	x	GRANDES VILLES						
GABON	xx	LIBREVILLE			x			INTÉRIEUR
GAMBIE	xx							
GHANA			25		60			
GUINEE					70			
GUINEE-BISSAU	x (CHALUT)						x (IMPORT)	Abidjan
GUINEE LOUAT.								60 % DU CONG.
KENYA	50					x	x	
LESOTHO								
LIBERIA	5				10		80	
LIBYE								
MADAGASCAR	50-70	CÔTE						
MALAWI	30			80				
MAI	30-50			20-30	30-40			
MAURITANIE	75					25		
MAROC								
MAURICE	xx							
DZAMBIE	15			60			20	
NANIBIE	25							
NIGER	10			75				
NIGERIA	10			50				
UGANDA	x							
REUNION						x		
RWANDA	xx							
SAHARA OCC.								
SAO TOME PPE	80	CAPITALE 70 %						
SENEGAL	50					30	20	
SEYCHELLES	xx							
TIERRA LEONE	50					50		INTÉRIEUR
SOMALIE								
SOLDAN	xx	KHARTOUM		x				
MAZILAND								
TAZANIE	75	LIEUX FÊCHE		25				
CHAD	20	NORD		80				EXPORT NIGERIA
TOGO	25			15	65			
TUNISIE	x	CÔTE						
ZAIRE	xx	KINSHASA						
ZAMBIE								
ZIMBABWE				75				

TABLEAU 12 : DISTRIBUTION

PAYS	% PERTES : (QUALITÉ, INSECTES, BRISURES...)	EXISTENCE NORMES ET CONTRÔLE	EXISTENCE CHAÎNE DE FOND MAGASINS	EXISTENCE DE TRANSPORT ISOTHERME OU FRIGORIFIQUE	Nb DE SOCIÉTÉS DE TRAITEMENT	T Y P E		
						Privé	PUBLIC	MIXTE
AFRIQUE DU SUD								
ALGERIE								
ANGOLA								
BENIN				OUI (8 CAMIONS POUR 5 CENTRES	1 ?		1 ?	
BOTSWANA								
BURKINA FASO								
BURUNDI								
CAMEROUN			OUI	OUI (ROUTE ET TRAIN)	6-7 5-6	x 1-2	x 4	
CAP-VERT								
CENT. AFRIQUE								
COMORES					1		x	
COTE D'IVOIRE								
CONGO					8 1 ?			
DJIBOUTI		OUI				1? (COOP)		
EGYPTE								
ETHIOPIE								
GABON				OUI (AVION)				
GAMBIE	30				5	4		1 (GHANA)
GHANA			OUI		x		x	
GUINEE			NON		3		2	
GUINEE-BISSAU					5 (ACTIV = 0)	1 (COOPÉR)		
GUINEE EQUAT.								
KENYA	xx	OUI	OUI					
LESOTHO								
LIBERIA				OUI	1 2	1	x	
LIBYE								
MADAGASCAR		OUI	OUI		x			
MALAWI	xx			OUI (TRAIN)	11	10 (PETITES)	1	
MALI	20-40		OUI		x	x (COOP)		
MAURITANIE		OUI			10			x
MAROC		OUI						
MAURICE		OUI						
MOZAMBIQUE			OUI	Non	1 ? 2 ?		1 ?	
NAMIBIE						xx		
NIGER	20-40							
NIGERIA		OUI			x	x		
UGANDA								
REUNION								
RWANDA				OUI (1 CAMION)				
SAHARA OCC.								
SAO TOME PPE								
SENEGAL								
SEYCHELLES		OUI			3			
SIERRA LEONE		OUI	OUI					
SOMALIE								
Soudan	20	OUI						
SWAZILAND								
TANZANIE		OUI	OUI		8	5	3	
TCHAD	40-60							
TOGO					x	x	x	
TUNISIE					x	x	x	
ZAIRE								
ZAMBIE	xx		NON		3	2	1	
ZIMBABWE								

**TABEAU 13: ADMINISTRATION, RECHERCHE ET FORMATION EN AFRIQUE
DANS LE DOMAINE DES PECHES**

PAYS	ADMINISTRATION		RECHERCHE		FORMATION	
	MINISTRE OU DIR.	BIOLOGIE	ALIMENT.	ECONOMIE	SUPERIEURE	DE BASE
AFR.DU SUD	MINIST.	OUI	OUI	?	OUI	OUI
ALGERIE	DIR.	OUI	OUI	NON	?	?
ANGOLA	MINIST.	OUI	?	NON	NON	OUI
BENIN	DIR.	OUI	NON (?)	ASSISTCE	NON	OUI
BOTSWANA	DIR.	NON	?	NON	NON	NON
BURKINA FASO	SERV.	NON	OUI	NON	NON	NON
BURUNDI	DIR.	OUI	?	NON	NON	?
CAMEROUN	DIR.	OUI	OUI	NON	NON	OUI
CAP-VERT	MINIST.	OUI	NON	NON	NON	OUI
CENTR.AFRIQUE	DIR.	NON	NON	NON	NON	NON
COMORES	DIR.	NON	NON	NON	NON	OUI
COTE D'IVOIRE	DIR.	OUI	OUI	NON	NON	OUI
CONGO	DIR.	OUI	OUI	NON		
DJIBOUTI	DIR.	STATS.	NON	NON	NON	?
EGYPTE	DIR.	OUI	OUI	?	OUI	OUI
ETHIOPIE	DIR.	OUI	?	NON	NON	NON
GABON	DIR.	NON	NON	NON	NON	NON
GAMBIE	DIR.	OUI	OUI	NON	NON	OUI
GHANA	MINIST.	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
GUINEE	MINIST.	OUI	?	NON	NON	ASSISTCE
GUINEE-BISSAU	SECRET.	NON	NON	NON	NON	ASSISTCE
GUINEE EQUAT.	DIR.(?)	NON	NON	NON	NON	ASSISTCE
KENYA	DIR.	OUI	OUI	?	NON	OUI
LESOTHO	DIR.	ASSISTCE	?	NON	NON	NON
LIBERIA	DIR.(?)	NON	NON	NON	NON	NON
LIBYE	DIR.(?)	OUI	OUI	NON	NON	OUI
MADAGASCAR	DIR.	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
MALAWI	DIR.	OUI	OUI	NON	NON	OUI
MALI	DIR.	OUI	OUI	NON	NON	OUI
MAURITANIE	MINIST.	OUI	OUI	NON	NON	ASSISTCE
MAROC	DIR.	OUI	OUI	?	OUI	OUI
MAURICE						
MOZAMBIQUE	DIR	OUI	?	NON		
NAMIBIE						
NIGER	SERVICE	NON	NON	NON	NON	NON
NIGERIA	MINIST.(?)	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
UGANDA	DIR.	OUI	?	NON	NON	ASSISTCE
REUNION	FRANCE	OUI	OUI	FRANCE	FRANCE	OUI
RUANDA	DIR.	OUI	?	NON	NON	NON
SAHARA OCC.						
SAO TOME PPE	MINIST.	NON	NON	NON	NON	NON
SENEGAL	MINIST.	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
SEYCHELLES						
SIERRA LEONE	DIR.	OUI	?	ASSISTCE	NON	OUI
SOMALIE	MINIST.	ASSISTCE.	NON	NON	NON	OUI
SOUDAN	DIR	OUI	OUI	NON	NON	OUI
SWAZILAND	DIR	NON	NON	NON	NON	NON
TANZANIE	DIR.	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
TCHAD	DIR.	NON	NON	NON	NON	NON
TOGO	DIR.	OUI	NON	ASSISTCE	NON	NON
TUNISIE	DIR.	OUI	OUI	NON	OUI	?
ZAIRE	DIR.	OUI	?	NON	NON	NON
ZAMBIE	DIR.	OUI	?	NON	NON	OUI
ZIMBABWE	DIR.	OUI	?	NON		
TOTAL						

DOCUMENTS UTILISES

1. FAO : Profils par pays (Country profiles)
2. FAO : Annuaire statistique des pêches, 1983
3. JOSUPEIT (H), 1984 : L'aide extérieure au secteur des pêches dans les pays en développement de 1978 à 1984. FAO CIR PÊCHES (755) Rév. 1 : 53 p.
4. MATTON (R.), 1982 : Marchés des petites espèces pélagiques congelées FAO Doc. Tech. Pêches (221) : 130 p.
5. FAO, 1985 : Examen de l'état des ressources ichtyologiques mondiales FAO Circ Pêches, (710) Rev. 4 : 33 p
6. ROBINSON (M.A.), 1984 : Tendances et perspectives des pêches mondiales FAO Circ. Pêches, (772), 16 p
7. BALARIN (J.D.), 1984 - 1 : National reviews for aquaculture development in Africa. Zimbabwe FAO Circ Pêches (770.1) : 69 p
8. BALARIN (J.D.), 1984 - 2 : National reviews for aquaculture development in Africa. Liberia FAO Circ Pêches (770.2) : 46 p
9. BALARIN (J.D.), 1984 - 3 : National reviews for aquaculture development in Africa. Sierra Leone FAO Circ Pêches (773.3) : 66 p
10. BALARIN (J.D.), 1984 - 4 : National reviews for aquaculture development in Africa. Togo FAO Circ Pêches (770.4) : 66 p
11. BALARIN (J.D.), 1984 - 5 : Etudes Nationales pour le Développement de l'aquaculture en Afrique. Bénin FAO Circ Pêches (770.5) : 52 p
12. BALARIN (J.D.), 1985 - 1 : National Reviews for aquaculture development in Africa. Cameroon FAO Circ Pêches (770.6) : 88 p
13. BALARIN (J.D.), 1985 - 2 : National Reviews for aquaculture development in Africa. Kenya FAO Circ Pêches (770.7) : 96 p
14. BALARIN (J.D.), 1985 - 3 : National Reviews for aquaculture development in Africa. Tanzania FAO Circ Pêches (770.11) : 105 p
15. WOOD (C.), 1984 : Fish Technology in Zambia, FAO
16. LAMMING (G.N.), HOTTA (M.), 1980 : Fishermen's Cooperatives in West Africa. FAO CEEAF/TECH/79/17
17. COPACE, 1979 : Etude préliminaire sur les relations entre investissements et emplois dans le domaine de la pêche COPACE/TECH/79/13
18. JOSUPEIT (H.), 1981 : The economic and social effects of the fishing industry. A comparative study. FAO Circ Pêches (314) Rev. 1 : 36 p
19. FAO : Service de la Commercialisation et de l'utilisation du poisson, Divisions des Industries de la pêche 1985 : Situation et Perspectives des produits de la pêche, 1984/85 FAO Circ Pêches (782) Suppl. 19 p

20. TALARCZAK (M.K), MISUISHI (M.I.), 1977 : Pêches Maritimes Industrielles dans la Région COPACE FAO CECAF
21. ROBINSON (M.A.), 1985 : The Gambian Fisheries sector. FAO FI : GCP/INT/398/NOR
22. ROBINSON (M.A.), CRISPOLDI (A.), 1984 : Estimated Trade and consumption of Fish and Fishery products in the CECAF Area, CECAF/TECH/84/55
23. DOCHI (T.), LAHLOU (A), 1983 : Le secteur des pêches maritimes au Maroc. La Pêche Maritime, n° 1267
24. DAMSON (C.L.), 1977 : A comparison of National Resources available for fishery research. FAO Fish Circ.
25. FAO, 1984 : Répertoire International des Institutions/Organismes responsables du contrôle de la qualité et de l'Inspection du poisson FAO. Doc. Tech. Pêches (244) : 139 p
26. AUBRAY (R.), VANCLEFF (G.), 1985 : The Fisheries joint ventures of Sierra Leone. FAO FI : GCP/INT/398/NOR
27. FAO, 1984 : A framework for the formulation and implementation of a National Fishery Policy in Tanzania. FAO/GCP/INT/398/NOR
28. SHIMURA (T.), 1984 : Statistical survey of Las Palmas Based International Travelers for 1983 CECAF/TECH 84/53
29. FAO, 1982 : Consultation d'experts FAO sur la Technologie du poisson en Afrique. Casablanca, Maroc, 7-11 juin 1982. FAO Fish. Rep. (268), suppl. 288 p
30. DOUCET (F.), CHAUVET (C.), GILLY (B.), MEURIOT (E.), 1985 : Aménagement des pêches lagunaires en Côte d'Ivoire. FAO. FI: GCP/INT/398/NOR
31. SAVINI : Conditions Imposées par les Etats Côtiers aux Navires de pêche Etrangers. Etudes législatives FAO n° 2 Rev. 1, Vol. 1
32. EVERETT (G.), ROEST (F.), 1985 : Développement et Aménagement des Ressources de la Zone Economique Exclusive FAO FI : GCP/INT/398/NOR
33. DIOURY (F.), 1983 : Monographie de la pêche dans 12 pays riverains de l'Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie au Bénin CEE-Bruxelles
34. MOAL et WOITELIER, 1984 : Etude des conditions de production, stockage, traitement et commercialisation des produits de la pêche dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie au Congo. France, M.R.E./Coopération Scet International
35. CONGAR (R.), 1985 : Mission to Mauritania FI : GCP/INT/398/NOR FAO
36. WEBER (J.), 1983 : Pêches et stratégies de Développement : discours et Pratiques. Consultation d'Experts sur la stratégie de Développement des Pêches FAO Rome, MAI
37. Les auteurs remercient M. AUBRAY (FAO Rome), qui leur a largement ouvert sa documentation personnelle non publiée, sur le MOZAMBIQUE (1976), l'ETHIOPIE (1975), la NAMIBIE (1983), MADAGASCAR (1985), le MALI (1982), le BURKINA FASO (1982), le NIGER (1982), le MALAWI (19680), les SEYCHELLES (1980), la TANZANIE (1980) et le TCHAD.

ANNEXE 1 (FAO Circ. Pêches, mars 85)

Atlantique centre-est (Zone 34 - COPACE)

Zones COPACE	Stock	Principaux pays	Potentiel estimé (^{'000} t)	Captures (^{'000} t) a/					Etat d'exploitation
				1970	1975	1980	1981	1982a/	
				-74	-79				
Total Nord				2334	2324	2194	2023	1527	
NOUD					65				
Toutes années	Océphalopodes			173	147	94	136	72	Surexploité
34.1.1, 34.1.3	Poulpes	Japon, Espagne, URSS	100-135	95	79	53	83	33	Surexploité
34.1.3, 34.3.1	Seiches	Japon, Sénégal, Espagne	30-40	31	26	22	22	15	Surexploité
34.1.1, 34.1.3	Encornets	Rép. de Corée, Espagne	20-40	23	15	11	12	10	Surexploité
34.1.1, 34.1.3	Sardines européennes	Maroc, Espagne, URSS	1000 (variable)	392	630	495	521	337	Peut être pleinement exploité
34.1.3, 34.3.1	Sardinelles	Bermudes, Pologne, Sénégal, URSS	600 (variable)	169	204	212	125	138	Intensément exploité, surpêche locale
34.3.1	Bongas	Gambie, Sénégal	?	27	27	17	22	10	Inconnu
34.1.3, 34.3.1	Chinchards	Rép. dém. allemande Roumanie, Sénégal, URSS	400 (variable)	301	324	415	342	310	Peut être pleinement exploité (recrutement en baisse)
34.1.3, 34.3.1	Merluzeaux	Roumanie, URSS	100	87	82	69	91	92	Surexploité
34.1.3, 34.3.1	Merlus	Espagne, URSS	?	41	39	29	16	9	Evaluation douteuse grande variabilité
34.1.1	Merlus	Maroc, Espagne	6-12	10	10	9	6	2	Surexploité
34.1.3, 34.3.1	Sparides	Grèce, Sénégal, URSS	150(?)	91	60	22	28	37	Probablement surexploité

ANNEXE 1 (FAO Circ. Pêches, mars 85)

Zones COPACE	Stocks	Principaux pays	Potentiel estimé (^{'000} t)	1970 -74	1975 -79	1980	1981	1982 ^{a/}	Etat d'exploitation
Total Sud				540	655	725	776	783	
SUD									
34.3.3/34.3.4/ 34.3.5/34.3.6	Crevettes	Cameroun, Côte- d'Ivoire, Nigeria, Espagne	15	4	6	10	7	7	Voisin de la pleine exploitation
Toutes zones	Immersaux ^{c/}		68-85	154	208	256	260	240	Pleinement exploité
34.3.4	Sardinelles	Ghana, Côte- d'Ivoire	(variable)	57	53	44	39	44	Les sardinelles rondes sont en phase de reprise; pleinement exploité
34.3.6	Sardinelles	Congo, Zaïre	Inconnu	6	6	6	10	12	Sans doute modérément exploité
Toutes zones	Bonga	Gabon, Côte- d'Ivoire, Sierra Léone	Inconnu	44	40	64	69	71	Intensément exploité - stock ivoirien effondré
Total Océanique					56	63	139	33	21
Océanique									
34.1.2/34.2.0/ 34.3.2/34.4.1/ 34.4.2									
INDIENES				200	249	281	300	305	Modérément à fortement exploité
34.0 ^{b/}		France, Japon, Corée, Espagne, Etats-Unis							
ZONE INCONNUE					471	99	82	369	
34.9.0									
Total pour la région ^{a/}					3132	3385	3439	3216	3192

^{a/} SOURCE: Bulletins statistiques du COPACE; données 1983 non disponibles, total régional d'après l'Annuaire des statistiques des pêches

^{b/} Captures dans toutes les sous-régions; voir aussi tableau 19

^{c/} Probablement surestimé en raison des chiffres communiqués par le Nigeria.

^{d/} Potentiel actuel, peut-être plus faible à longue échéance

Méditerranée et mer Noire (Zone 37)

Secteur 3/	Groupes d'espèces	Pays côtiers	Stocks estimés	Potentiel ('000 t)/	Captures ('000 t) c/					Etat d'exploitation	
					1965	1970	1975	1980	1981		1982
Méditerranée 37.1	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	Algérie Maroc Espagne	Chalutage uniquement	80	26.4	32.4	37.0	46.7	36.2	42.5	Stocks déclinants Pleinement exploités à l'extrême sur-exploités en Méditerranée septentrionale, modérément à pleinement exploités sur la côte méridionale
				Inconnu	...	93.2	132.4	133.6	152.7	163.3	
Golfe du Lion 37.2	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	France	Poissons (plateau continental) Sardines	10	9.7	9.1	7.2	0.0	0.7	10.0	
				20-25	19.7	19.7	18.5	22.4	29.9	29.3	
Sardaigne 37.3	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	France	Chalutage uniquement	60	52.4	43.6	22.0	19.2	22.1	22.3	
				100	48.5	58.8	39.1	26.5	43.2	35.9	
Adriatique 37.4	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	Italie (N) Tunisie (N)	Chalutage uniquement	80-100	37.7	15.1	12.4	12.5	11.9	11.7	
				Quelques centaines	50.6	32.6	18.4	18.0	15.8	27.1	
Mer Ionienne 37.5	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	Grèce (E) Libye Malte Tunisie (E)	Chalutage uniquement	85	47.4	80.2	91.7	121.6	138.6	124.5	Stocks côtiers pélagiques Modérément exploités sauf quelques secteurs plei- nement exploités. Changements de biomasse dans l'Afrotelli- que
				Inconnu	34.3	30.6	37.2	27.3	29.5	20.8	
Mer Rouge 37.6	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	Grèce (E) Turquie (N)	Chalutage uniquement	Inconnu	19.9	17.5	22.2	26.2	25.1	27.6	
				Inconnu	18.7	23.2	35.8	48.1	43.3	43.8	
Levant 37.7	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	Chypre, Égypte Israël, Liban	Poissons	25(7)	10.0	10.0	12.0	13.0	15.3	11.5	
				Inconnu	3.7	9.1	9.0	12.0	14.7	12.4	
Désamble de la Méditer- ranée 37.8	Diversales Pélagiques côtières Diversesd/	Syrie, Turquie	Poissons	1000	10.5	4.1	3.1	4.9	5.2	3.3	Stocks déclinants Pleinement ou sur- exploités (Turquie)
				Quelques centaines	199.2	183.0	161.8	149.5	165.0	171.1	
Zone 37.0	Thraïdes	Bulgarie, Roumanie Turquie URSS	Poissons	400-500	320.9	316.4	370.3	414.2	468.4	463.4	
				500(7)	89.0	93.3	124.0	117.0	137.8	143.7	
				1000	609.1	592.7	656.1	700.7	771.2	778.2	
				Quelques centaines	59.2	27.7	31.8	36.3	32.4	44.5	
				500	179.0	335.0	369.3	639.0	637.0	690.9	
				86.0	57.6	73.5	85.4	80.2	140.9		
				...	22.9	25.9	37.7	44.5	50.9		

Secteur a/	Groupes d'espèces	Pays côtiers	Stocks estimés	Potentiel ('000 t) b/		Captures ('000 t) c/					Etat d'exploitation	
				1965 -69	1970 -74	1975	1980	1981	1982	1983e/		
Total	Démersales			258.4	210.7	193.6	205.8	197.4	215.6		Stocks pélagiques Sans doute nullement à pleinement exploités	
Zone 37	Pélagiques			499.9	651.4	739.6	1053.2	1105.4	1154.3			
	côtières			175.0	150.9	197.5	202.4	198.0	284.6			
	Diverses			...	22.9	25.9	37.7	44.5	50.9			
	Thonidés											
Total généralc/				1500	933.3	1115.1	1292.7	1647.1	1698.3	1872.2	1898.0	

a/ Divisions statistiques du CGPM (limites indiquées dans les Bulletins statistiques du CGPM).

b/ Les chiffres indiqués pour le potentiel et pour les captures ne correspondent pas toujours exactement; par exemple, une partie des captures démersales figure dans la rubrique "Diverses"; le potentiel peut se référer aux stocks exploités uniquement par chalut, tandis que les mises à terre d'espèces démersales englobent les prises effectuées par toutes sortes d'engins, etc. C'est la raison pour laquelle, dans la plupart des zones, les captures déclarées d'espèces démersales sont bien inférieures au potentiel estimé même si la plupart des stocks sont pleinement exploités, voire surexploités.

Sources des estimations potentielles; Rapports de la 6ème et 7ème sessions du Groupe de travail CGPM sur l'évaluation des ressources et les statistiques halieutiques.

c/ Source des statistiques de captures par secteur: Bulletin statistique N° 5 du CGPM, FAO - 1984; les chiffres portant sur la période 1965-69 n'ont pas encore été révisés.

d/ Divers; diadromes plus pêcheries maritimes non étudiés par ailleurs.

e/ 1983 - Statistiques de capture non disponibles par secteur. Source: Annuaire statistique, Vol. 54.

Atlantique sud-est (zone 47)

Espèce	Stocks Divisions CIPASE	Principaux pays (1983)	Potentiel estimé ('000 t)	Captures ('000 t) 2/5/							Etat d'exploitation
				1965 -69	1970 -74	1975 -79	1980	1981	1982	1983	
Merlus	1.1+1.2	UNSS	10(?)	0	3	11	3	5	2	0	Sans doute modéré
	1.3+1.4	Espagne, UNSS	340	241	414	284	103	101	194	222	Moderément surexploité
	1.5	Espagne, Afrique du Sud, Portugal	210	175	231	156	70	116	128	123	Moderément surexploité possibilités d'une certaine reprise
	1.6	Afrique du Sud	160	140	164	104	102	97	83	74	Moderément surexploité
	2.1+2.2	Afrique du Sud	65	22	55	53	48	35	47	41	Biomasse retrouvent le niveau du rendement moyen maximum
Brochet	Princi- palement 1.4+1.5+1.6 +2.1+2.2	Afrique du Sud, Espagne	20(?)	4	12	12	11	10	7	9	Légèrement surexploité
Denté aux gros yeux	1.2+1.3+1.4	Bulgarie, Roumanie	Quelques dizaines(?)	40	15	26	0	0	0	1	Pleinement exploité
Pompe	2.1+2.2	Japon, Afrique du Sud	8	11	8	6	2	2	2	2	Pleinement exploité
Sardine	1.1+1.2+1.3	Angola, UNSS	Quelques centaines(?)	75	92	125	205	160	181	154	Moderément exploité
Chinchard "cunene"	1.1+1.2 1.3+1.4+1.5	Angola, UNSS Angola, UNSS	500° ou davantage avec recrute- ments récents élevés	30	51	47	47	58	Intensément exploité
Chinchards du Cap	1.3+1.4+1.5	Bulgarie, Roumanie, Afrique du Sud, UNSS	Variable -100(?)	80	161	306	283	564	647	536	Moderément à fortement exploité
	1.6+2.1+2.2	Japon, Afrique du Sud	Variable -100(?)	32	32	52	17	17	16	38	Moderément à fortement exploité

ANNEXE 1 (FAO Circ. Pêches, mars 85)

Stocks		Principaux pays (1983)	Potentiel estimé ('000 t)	Captures ('000 t) a/b/							Etat d'exploitation
Espèces	Divisions CIPASE			1965 -69	1970 -74	1975 -79	1980	1981	1982	1983	
Pilchards	1.3+1.4+1.5	Pologne, URSS	Environ 600 avant épuisement. Actuellement quelques centaines	960	462	280	12	53	54	50	Très appauvri. Forte réduction de biomasse
	1.6	Afrique du Sud	Variable* autour de 100	111	68	91	50	46	35	61	Appauvri
Anchois	1.3+1.4+1.5	Afrique du Sud	> 250	91	211	212	190	199	83	184	Pleinement exploité
	1.6	Afrique du Sud	150-350	175	233	244	315	292	306	240	Pleinement exploité
Maquereaux espagnols	1.1+1.2+1.3+1.4	Espagne, URSS	Inconnu	0	3	78	12	48	34	50	Sans doute intensément exploité
	1.6	Afrique du Sud	Variable* environ 50(?)	81	58	23	2	3	4	5	Pleinement exploité ou appauvri
Total b/				2706	2751	2751	2137	2350	2294	2302	

Source: Les renseignements portant sur la période 1965-76 figurent dans la Circulaire des pêches FAO N° 710 mise à jour sur la base des rapports de réunions de la CIPASE tenues en décembre 1979.

* Le recrutement et, par conséquent, la biomasse et le potentiel ont varié de façon considérable depuis la mise en pêche.

a/ Données 1977-79: Bulletins de la CIPASE.

b/ Les chiffres concernant la production totale de l'ensemble de la zone: 1965-79. Annuaire statistique des pêches de la FAO Volume N° 48; 1980-83 Bulletins CIPASE.

c/ 1983, données provisoires.

Océan Indien ouest (Zone 51)

Stock	Principaux pays pêcheurs	Captures ('000 t)				Etat d'exploitation	
		1980	1981	1982	1983		
Alose (Hilsa)	Inde, Pakistan	12	10	12	12	Stocks démersaux La plupart sont modérément à assez fortement exploités	
Barramundi	Pakistan	1	2	3	3		
Poissons plats	Inde	12	11	16	18		
Scopélide	Inde	115c	97	75	81		
Silures de mer	Inde, Pakistan, URSS	61	54	47	48		
Anolis	Inde, Egypte	11	10	8	9		
Murènes	Inde, Pakistan	18	13	11	12		
Divers serranidés	Yémen Dém., Oman, Sri Lanka, Inde	198	192	199	228		
Méroux	Italie ('80), Maurice, EAU	4	8	12	13		
Pelieu chanos	Inde	4	4	8	9		
Lutjans	Pakistan, Etats insulaires	3	4	5	5		
Blanches	Inde	9	6	14	16		
Grondeurs	Pakistan, Golfe Persique	2	5	6	6		
Léthrinidés	Tanzanie, Maurice, EAU	10	13	13	22		
Maigres, verrues	Inde, Pakistan	114	112	107	114		
Roujets	Inde	6	5	7	7		
Pagres	Corée, URSS, Pakistan	8	10	13	13		
Capitaines	Inde, Pakistan	3	4	5	6		
Castagnoline Noire	Pakistan	3	3	4	4		
Stromates	Inde	39	35	29	31		Stocks de petits poissons pélagiques Faiblement à modérément exploités
Carangues	Pakistan, Sri Lanka, Inde, EAU, URSS	43	48	54	47		
Sardinelles	Inde, Pakistan, EAU, Yémen Dém.	227	346	272	290		
Anchois	Inde, EAU	40	37	49	51		
Chirocentres des Indes	Inde, Pakistan	19	18	18	19		
Clupeïdés (mêlangés)	Sri Lanka, Inde	75	85	89	92		
Sabres	Inde, Pakistan	42	36	45	47		
Maquereau (Rastrelliger)	Inde, Sri Lanka, URSS, EAU	67	73	50	51	Autres poissons non identifiés	
Requins, raies	Inde, Pakistan, Sri Lanka	113	115	118	122		
Thazards	Inde, Pakistan, Sri Lanka	35	35	40	45		
Listaos	Maldives, Sri Lanka, France (1983)	37	36	36	49		
Albacore	Sri Lanka, Maldives, Japon, Corée	22	29	38	46		
Thon mignon	Iran, EAU	1	2	7	3		
Thonine	Pakistan	8	12	12	10		
Autres thons	Inde, Sri Lanka	29	25	28	30		
Thon obèse	Corée, Japon	16	22	28	25		
Gemon	Non identifiée	7	6	4	5		
Thon rouge du Sud	Japon	2	5	4	4		
Marlins	Japon, Corée, non identifiée Pakistan	5	6	6	6		
Autres poissons non identifiés		65	36	62	75		
Poisson non identifié		319	228	221	242		
Total poisson		1778	1798	1775	1915		

ANNEXE 2 (CARROZ et SAVINI, MARS 85)

Accords de pêche et autres arrangements
conclus par les Etats côtiers africains

	Etats de l'Afrique de l'Ouest		Autres Etats	
	Accords inter-gouvernementaux *	Arrangements avec des entreprises **	Accords inter-gouvernementaux *	Arrangements avec des entreprises **
AFRIQUE DU SUD			Japon (1977) ; Israël (1978) ; Portugal (1979) ; Espagne (1979)	En. use espagnole
ANGOLA	Congo (1977) * ; Sao Tomé-et-Principe (1980)	Entreprise cap-verdienne	Cuba (1976) ; URSS (1976, protocoles d'application adoptés annuellement) ; Espagne (1980 et 1983)	Groupement d'armateurs français
BENIN			France (1961 * et 1975) ; URSS (1977) *	Entreprise libyenne
CAMEROUN	Guinée équatoriale (1973 * et 1981) ; Gabon (1974) *			Entreprises américaine, danoise, espagnole et française
CAP-VERT	Sénégal (1982)	Entreprise publique cap-verdienne avec Angola	Portugal (1980) ; Espagne (1981)	Armateurs espagnols ; entreprise française
CONGO	Gabon (1971 * et 1982) ; Angola (1977) *		France (1974)	Entreprise italienne ; armements espagnols et français
CÔTE-D'IVOIRE	Liberia (1972) ; Mauritanie (1974) * ; Sénégal (1976 * , 1977 * et 1979)	Société ivoirienne avec Mauritanie ; entreprises sénégalaise et marocaines	France (1961)	Entreprises japonaise, française, italienne et espagnole
GABON	Congo (1971 * et 1982) ; Cameroun (1974) * ; Sao Tomé-et-Principe (1975) *		France (1960 et 1974)	Crevettiers espagnols ; entreprises japonaises et françaises
GAMBIE	Sénégal (1967 * et 1982)	Sociétés mixtes avec entreprise ghanéenne	URSS (1975) * ; République de Corée (1976)	Entreprise japonaise
GHANA	Mauritanie (1974) * ; Guinée (1978) *	Entreprise ghanéenne avec Gambie et Guinée	URSS (1963) *	Entreprises américaine, japonaise et nippo-américaine
GUINEE	Ghana (1978) * ; Guinée-Bissau (1980) ; Nigeria (1980)	Entreprise libérienne et ghanéenne	URSS (1966 * , 1981) ; Roumanie (1974) * ; République démocratique allemande (1976) * ; Libye (1977 et 1978) ; Grèce (1978, 1979) ; Espagne (1983 * , 1984) ; CEE (1983)	Entreprises américaine, coréenne, espagnole, grecque, italienne, japonaise, yougoslave
GUINEE-BISSAU	Sénégal (1978 et 1982) ; Guinée (1980) *		Algérie (1975) ; URSS (1975, protocoles d'application adoptés annuellement) ; République démocratique allemande (1976) * ; Libye (1976) ; France (1977) * , Portugal (1977) ; CEE (1980 prorogé deux fois en 1982 et amendé en 1983) ; Espagne (1984)	Armement italien ; entreprises soviétique, française, algérienne, japonaise, portugaise et libyenne

ANNEXE 2 (CARROZ et SAVINI, MARS 85)

	Etats de l'Afrique de l'Ouest		Autres Etats	
	Accords inter-gouvernementaux *	Arrangements avec des entreprises **	Accords inter-gouvernementaux *	Arrangements avec des entreprises **
GUINEE EQUATORIALE	Cameroun (1973 ° et 1981) ; Nigeria (1981)		URSS (1973) ° ; Espagne (1979) ; CEE (1984)	Entreprises espagnole et soviétique
LIBERIA	Côte-d'Ivoire (1972)	Entreprise libérienne et Guinée ; entreprise de Sierra Leone		Entreprises coréenne, américaine et méxico-écossaise
MAROC	Mauritanie (1970, 1976, 1978, 1979) (statut incertain)	Entreprises de Sierra Leone et de Côte-d'Ivoire	Espagne (1969 °, 1974 °, 1977 °, 1979 °, 1980 °, 1981 °, 1982 °, 1983) ; France (1972) ° ; Portugal (1976) ; URSS (1978)	Entreprises belge, coréenne, américaine, espagnole, italienne, française, portugaise et koweïtienne
MAURITANIE	Côte-d'Ivoire (1974) ° ; Ghana (1974) ° ; Maroc (1970, 1976, 1978 et 1979) (statut incertain) ; Nigeria (1974 °, 1977 °, 1982) ; Sénégal (1974, 1980, 1983)	Sociétés ivoirienne et nigérienne	Algérie (1973) ; Bulgarie (1971) ° ; République de Corée (1981, 1983) ; Egypte (1964 °, 1967 °) ; Espagne (1964 °, 1977 °, 1978 °, 1982) ; France (1961 °, 1975 °, 1976 °) ; Grèce (1966 °, 1969 °, 1974 °, 1977 °) ; Iraq (1979) ; Italie (1969) ° ; Libye (1977, 1978 et protocoles d'application) ; Pologne (1975) ° ; Portugal (1976 °, 1984) ; Roumanie (1974 ° et 1981) ; URSS (1973 °, 1978 et 1980) ; Tunisie (1984)	Entreprises algérienne, américaine, bermudaise, bulgare, coréenne, égyptienne, espagnole, française, iraquenne, italienne, japonaise, koweïtienne, libyenne, norvégienne, polonaise, panaméenne, portugaise, roumaine, suédoise et soviétique
NIGERIA	Mauritanie (1974 °, 1977 °, 1982) ; Guinée équatoriale (1981) ; Guinée (1981) ; Sénégal (1982)	Entreprise mauritanienne		Entreprises koweïtienne, japonaise, américaine, norvégienne, polonaise et espagnole
SAO TOME-ET-PRINCIPE	Gabon (1975) ° ; Angola (1980)		Portugal (1979) ; URSS (1981) ; CEE (1984)	
SÉNÉGAL	Gambie (1967 ° et 1982) ; Côte-d'Ivoire (1976 °, 1977 °, 1979) ; Guinée-Bissau (1978, 1982) ; Nigeria (1982) ; Cap-Vert (1982) ; Mauritanie (1974, 1980, 1983)	Entreprise ivoirienne	URSS (1965) ° ; Espagne (1972 °, 1974 °, 1975 °, 1979 °, 1982) ; France (1960 °, 1974 °) ; Italie (1975) ° ; Pologne (1976 °) ; CEE (1979 ° prorogé et amendé en 1982 ° et 1983 °, 1984)	Entreprises française, italienne, polonaise, japonaise, américaine, suisse, belge, coréenne, soviétique, espagnole et danoise
SIERRA LEONE		Entreprise libérienne ; société sierra-léonienne avec Maroc	Yougoslavie (1975 °) ; URSS (1976 et protocoles d'application ultérieurs)	Entreprise japonaise
TOGO				Entreprise libyenne
ZAIRE				

Relative Importance of Fish in Food Supply
(compared with Total Protein Supply)

Countries	Fish as	Fish as	Per Caput		Protein	
	% of	% of	Consumption		Per Caput	
	total	total	1976 kg o.a.		Per Day Gram	
	protein	animal	Fish	Meat	Fish	Meat
	supply	protein				
	1974-76	supply				
	1	2	3	4	5	6
1. Japan	27.9	55.2	64.1	24.9	23.0	8.8
2. Philippines	22.6	58.2	33.1	15.7	11.4	5.5
• 3. Ghana	20.2	65.9	27.6	9.4	9.5	4.1
• 4. Congo	18.4	61.3	24.9	9.2	7.3	3.9
5. Hong Kong	18.1	31.2	50.5	72.3	14.7	25.3
• 6. Senegal	17.4	58.9	40.5	13.4	11.3	5.3
7. Malaysia	17.0	47.3	34.7	13.4	9.5	4.7
• 8. Sierra Leone	16.6	71.8	26.8	5.3	7.4	2.0
9. Yemen, People's Dem. Rep.	16.5	52.1	42.5	10.4	8.8	3.8
10. Iceland	15.7	20.0	70.0	34.9	17.8	29.9
11. Singapore	15.2	31.6	42.4	47.4	12.4	16.3
12. Korea Rep.	14.8	70.6	47.2	7.2	10.8	2.5
13. Viet Nam	14.0	56.3	21.8	13.1	7.2	4.3
• 14. Ivory Coast	13.5	49.3	21.1	15.1	7.3	6.3
15. Thailand	13.2	52.8	22.6	11.4	6.6	4.1
16. Denmark	12.5	19.2	30.0	70.8	11.3	22.4
16a. Suriname	11.8	31.3	22.0	29.4	7.0	9.2
17. Korea Dem. Rep.	11.7	68.4	35.4	8.3	9.1	2.8
17a. Portugal	10.9	26.8	38.6	45.2	10.6	17.6
18. Guyana	10.6	28.6	20.9	23.5	6.1	8.9
19. Spain	10.3	20.5	35.9	60.1	9.8	21.2
• 20. Liberia	9.9	43.2	20.8	10.4	4.1	4.2
21. Norway	9.8	15.3	26.5	52.5	8.7	18.4
22. Sweden	9.5	14.4	32.3	62.7	8.7	20.4
23. USSR	9.3	18.7	28.7	54.6	9.5	20.3
• 24. Mauritius	9.1	29.9	15.7	11.1	5.0	4.2
25. Finland	8.9	13.8	26.1	57.9	8.2	20.1
26. Cuba	8.6	17.5	20.4	35.7	6.0	13.6
• 27. Mauritania	8.5	17.5	20.9	25.7	5.5	10.0
28. Kampuchea, Dem.	8.4	47.8	9.9	8.8	3.2	3.1
29. Sri Lanka	8.4	54.7	10.9	2.7	3.5	0.8
30. Indonesia	8.3	63.6	10.4	3.4	3.5	1.5
31. Bangladesh	7.9	58.9	10.8	3.1	3.3	1.3
• 32. Uganda	7.7	35.5	14.8	11.8	4.3	5.0
33. Burma	7.5	55.3	13.6	6.2	4.2	2.1
• 34. Chad	7.5	34.7	15.0	12.6	4.2	5.6
• 35. Tanzania	7.5	27.2	15.4	12.9	3.7	5.4
• 36. Togo	7.5	45.9	11.5	9.4	3.4	3.7
• 37. Benin	6.9	37.9	11.2	11.7	3.3	4.7
• 38. Peru	6.6	19.4	17.2	24.4	3.9	9.3
• 39. Cameroon	6.4	38.0	10.4	12.7	3.8	5.1
40. Poland	6.4	11.8	20.6	70.3	7.0	23.3

Countries	Fish as % of total protein supply 1974-76	Fish as % of total animal protein supply 1974-76	Per Caput Consumption 1976 kg/c.a.		Protein Per Caput Per Day/Gram 1974-76	
			Fish	Meat	Fish	Meat
• 41. Zambia	6.2	28.9	12.3	15.8	3.7	6.4
42. China	5.9	28.3	5.9	21.2	3.4	6.8
43. Germany, Dem. Rep.	5.9	10.2	18.7	82.9	5.8	29.0
• 44. Zaire	5.9	28.9	6.3	20.6	2.2	5.1
• 45. Nigeria	5.8	40.3	11.0	8.4	2.9	3.3
• 46. Malawi	5.4	57.6	12.7	5.3	3.8	1.8
• 47. Angola	5.3	23.2	6.7	13.0	2.3	5.2
48. Venezuela	5.3	10.6	10.5	44.1	3.3	16.3
49. UK	5.2	8.6	17.8	73.0	4.1	26.3
• 50. Mali	5.1	25.2	10.9	13.6	2.7	5.5
51. France	5.0	7.8	22.2	91.9	5.1	34.4
52. Trinidad & Tobago	4.9	11.7	10.1	33.6	3.2	12.7
53. Greece	4.6	10.0	15.7	59.4	4.8	22.2
54. Netherlands	4.6	7.3	13.1	72.9	4.1	24.9
55. Germany, Fed. Rep.	4.5	7.1	10.9	84.1	3.9	28.4
56. Belgium - Luxembourg	4.4	7.2	18.3	91.6	4.4	32.4
57. Brazil	4.4	11.5	7.2	33.4	2.7	12.6
58. Chile	4.2	11.3	15.8	37.9	3.1	13.5
59. Italy	4.1	9.0	12.8	62.8	4.0	23.9
60. Canada	4.0	6.2	18.2	101.3	4.0	36.4
• 61. Central African Rep.	3.8	17.4	5.8	17.4	1.6	7.2
62. Ecuador	3.8	9.8	10.4	19.3	1.8	7.3
63. Malta	3.8	7.9	13.3	56.7	3.4	19.6
• 64. South Africa	3.8	10.4	7.3	39.1	2.9	15.0
65. Australia	3.5	5.2	14.6	116.3	3.6	42.0
66. Bulgaria	3.5	9.3	12.0	57.0	3.6	20.6
67. USA	3.5	5.3	15.4	114.3	3.8	41.9
• 68. Madagascar	3.4	15.5	6.1	24.5	2.0	10.1
69. Dominican Rep.	3.3	9.5	6.2	18.1	1.4	6.5
70. Israel	3.3	6.3	11.1	65.2	3.4	26.0
71. Lao	3.3	19.4	6.2	17.4	1.8	5.7
• 72. Libya	3.0	9.3	7.5	31.6	2.2	12.4
73. Switzerland	3.0	4.7	10.4	77.7	2.6	26.9
74. Ireland	2.9	4.8	14.2	90.9	3.1	33.2
75. New Zealand	2.8	4.0	16.9	114.8	3.1	41.1
75a. Panama	2.7	6.1	5.1	40.3	1.8	17.0
• 76. Guinea	2.6	25.6	4.7	5.6	1.1	2.2
77. Czechoslovakia	2.4	4.1	7.9	85.3	2.3	30.6
78. Romania	2.4	6.3	5.7	55.2	2.4	20.1
79. Colombia	2.3	5.3	3.4	29.3	1.1	11.3
80. Costa Rica	2.3	5.2	4.5	21.3	1.3	9.1

Countries	Fish as		Per Caput Consumption 1976 kg/n.a.		Protein Per Caput Per Day/Gram 1974-76	
	Fish as % of total protein supply 1974-76	% of total animal protein supply 1974-76	Fish	Meat	Fish	Meat
	81. India	2.3	22.4	3.4	1.5	1.1
82. Saudi Arabia	2.3	8.1	5.3	23.5	1.3	7.9
• 83. Tunisia	2.2	10.3	5.3	19.4	1.6	7.3
84. Austria	2.0	3.4	7.6	79.1	1.8	27.1
85. Nicaragua	2.0	5.0	4.3	28.6	1.4	11.9
• 86. Burundi	1.9	25.8	4.9	5.3	1.1	1.9
87. Turkey	1.9	8.6	4.5	21.0	1.6	8.1
88. Mexico	1.8	5.9	4.8	23.4	1.2	9.1
89. Cyprus	1.7	4.2	6.3	63.9	1.6	22.0
• 90. Morocco	1.7	12.6	4.5	12.7	1.2	5.0
91. Yemen, Arab Rep.	1.5	8.7	3.7	14.7	1.0	5.4
92. Argentina	1.4	2.1	4.0	115.4	1.5	52.5
• 93. Egypt	1.4	9.5	4.4	13.1	1.0	5.0
94. Lebanon	1.4	5.8	3.2	23.3	0.9	8.2
95. Uruguay	1.4	2.3	5.0	111.9	1.0	38.7
96. Hungary	1.3	2.8	5.0	77.8	1.2	27.3
97. Iraq	1.3	6.5	2.8	14.9	0.8	5.2
• 98. Algeria	1.2	6.4	2.3	9.0	0.7	3.3
99. Jordan	1.2	5.5	2.1	10.8	0.5	3.7
• 100. Kenya	1.1	5.0	2.8	18.7	0.7	7.6
• 101. Mozambique	1.1	9.3	1.9	7.8	0.4	2.9
102. Yugoslavia	1.1	3.3	3.0	48.1	1.1	17.9
103. El Salvador	0.9	3.1	2.1	12.7	0.5	5.4
104. Bolivia	0.8	2.6	1.9	31.4	0.4	12.1
105. Albania	0.7	2.6	1.7	24.9	0.5	9.3
106. Haiti	0.7	4.7	1.8	10.8	0.3	4.2
• 107. Sudan	0.6	2.3	1.5	25.4	0.4	9.2
• 108. Niger	0.5	3.2	0.8	12.7	0.3	5.1
109. Pakistan	0.5	1.9	1.4	9.1	0.3	3.4
110. Guatemala	0.4	1.7	0.9	12.2	0.2	4.9
111. Honduras	0.4	1.5	1.1	12.6	0.2	5.3
112. Paraguay	0.4	1.1	1.0	62.8	0.3	22.7
113. Syria	0.4	2.2	1.5	16.3	0.3	5.7
• 114. Ethiopia	0.3	1.8	0.8	19.5	0.2	7.9
• 115. Somalia	0.3	0.5	1.4	61.3	0.2	24.1
• 116. Upper Volta	0.3	4.1	1.0	8.0	0.2	3.2
• 117. Rwanda	0.2	3.7	0.3	5.3	0.1	2.0
118. Iran	0.1	0.7	0.5	19.5	0.1	7.4

Sources: The first, second, fifth and sixth columns are taken from unpublished material, AT 2000, FAO, Rome.

The third and fourth column are taken from the Food Balance Sheets 1975-77, FAO, Rome.

ANNEXE 4 (M.A. Robinson and A. Crispoldi - CECAP/TECH/84/55)

CECAF Imports of fish and fishery products, 1980, by country of origin

*DUJ JAU CFA

IMPORTERS	EXPORTERS										TOTAL	OTHER DEVELOPED	US\$*	OTHER EASTERN EUROPE	OTHER DEVELOPING	NON-SPECIFIED	TOTAL			
	MOROCCO	CANARY ISLANDS	MAURITANIA	SENEGAL	OTHER FRANC ZONE 1/	OTHER CECAP 2/	TOTAL CECAP	FRANCE	OTHER DEVELOPED	US\$*										
MOROCCO	439	11	2,199	242	15	8,574	
CANARY ISLANDS	...	134	72	78	...
MAURITANIA	15
SENEGAL	192	31	84	3,577
CAPE VERDE
GAMBIA	...	95
GUINEA BISSAU
GUINEA CONAKRY
SIERRA LEONE	30	130	120
LIBERIA	20	140	119
IVORY COAST	349	400	114	6,006	1,234
GHANA	...	450	852
TOGO	3	1,467
HEMIN	24	16,340
NIGERIA	8,458	4,500
CAMEROON	145
GAMBIA	437	70
CONGO	282	...	76	575	2	16
TOTAL	3,580	5,785	335	7,593	299	1,610	19,200	7,775	85,440	24,956	13,022	8,471	2,640	161,504						

1/ Ivory Coast, Togo, Benin, Cameroon, Gabon, Congo.

2/ Cape Verde, The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea Conakry, Sierra Leone, Liberia, Gambia, Nigeria.

ANNEXE 5 (Helga Josupeit FAO Circ. Pêches - 755)

Tableau AF. 2

Aide aux pêches en Afrique, en prix de 1978 (milliers de dollars E-U)
et variations annuelles (%)

	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>
ASSISTANCE TECHNIQUE	16 207	23 784	22 784	25 094	29 494	30 296
Variation annuelle (%)		+47	-4	+10	+18	+3
AIDE EN CAPITAL	35 017	44 302	45 260	60 720	72 795	84 921
Variation annuelle (%)		+26	+2	+34	+20	+17
Total:	51 219	68 086	68 044	85 814	102 289	115 217
Variation annuelle (%)		+33	-	+26	+19	+13

Tableau AF. 3

Répartition sous-régionale de l'aide en faveur des pêches
(milliers de dollars E-U)

Atlantique centre-nord (Afrique de l'ouest)

	<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984^{a/}</u>
ASSISTANCE TECHNIQUE	6 441	7 711	8 516	10 016	8 554	10 275	7 770
Multilatérale	2 912	3 750	2 741	1 967	1 623	1 505	1 001
CEE	322	322	322	1 822	717	700	600
OPEP	100	100	100	100	0	0	0
Bilatérale	3 107	3 539	5 353	6 127	6 214	8 070	6 169
AIDE EN CAPITAL	17 888	27 667	29 203	25 035	26 446	25 896	16 095
Multilatérale	3 000	4 738	2 500	2 500	1 770	2 770	2 770
CEE	0	1 500	3 100	3 100	2 000	1 200	2 350
OPEP	2 400	2 400	1 799	1 799	1 799	1 900	1 900
Bilatérale	12 488	9 029	21 804	17 636	20 877	20 026	9 075
Total:	24 329	35 378	37 719	35 050	35 000	36 171	23 865

a/ Chiffres provisoires

ANNEXE 5 (Helga Josupeit FAO Circ. Pêches - 755)

Tableau 10

Aide totale à différents types de projets halieutiques, par types de donateurs (milliers de dollars E-U)

	1978		1981		1982		1983	
	<u>Multilat.</u>	<u>Bilat.</u>	<u>Multilat.</u>	<u>Bilat.</u>	<u>Multilat.</u>	<u>Bilat.</u>	<u>Multilat.</u>	<u>Bilat.</u>
I. Recherche	6 318	15 078	17 477	39 792	9 556	31 217	8 578	27 210
Lutte contre la pollution	0	82	256	83	39	286	0	286
II. Pêches artisanales	17 276	3 940	24 257	13 689	38 531	19 065	46 388	19 145
Coopératives	3 550	12	1 994	118	2 119	215	250	203
Crédits	5 071	0	19 448	0	4 390	1 125	4 730	1 125
Motorisation	1 989	732	4 175	3 845	6 795	3 113	5 920	1 033
III. Pêches industrielles	15 557	22 073	26 128	12 089	41 712	34 388	48 134	31 478
IV. Ports	12 451	15 747	33 816	28 170	42 346	43 864	47 367	32 505
Navires	2 375	25 437	20 656	40 230	12 212	27 410	10 671	36 346
Chantiers de carénage	0	0	3 000	0	3 000	100	0	100
Construction de bateaux	657	6 141	1 427	5 100	41	1 400	36	500
Équipement	0	1 218	0	4 493	0	9 003	0	7 806
V. Commercialisation	307	1 735	910	3 342	1 072	5 356	1 010	4 332
Traitement	508	496	4 092	166	1 325	2 602	1 198	5 941
Fabriques de glace	349	7 247	109	9 575	1 249	10 842	1 240	9 840
Nutrition	0	0	222	0	15	0	0	0
VI. Aquaculture	11 891	4 901	38 553	17 725	49 182	22 080	55 765	19 559
VII. Conseils en matière d'économie et de planification	3 854	566	6 055	1 284	6 509	2 401	6 412	2 369
Suivi et surveillance	0	5 396	190	3 000	290	3 040	250	3 040
ZEE	80	0	1 329	0	2 043	3 575	1 100	3 575
Études de faisabilité	1 147	104	0	550	606	787	83	530
VIII. Formation	3 502	3 516	3 931	12 079	10 656	13 533	14 014	15 107